



le **cnam**  
Partenariat

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

## CHAIR DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ORGANISATION

Laboratoire d'Investigation en Prospective, Stratégie et Organisation (LIPSOR)

### MEMOIRE DE MATSTER DE RECHERCHE EN SCIENCES DE GESTION MR013

Option : Prospective, Stratégie et Organisation

Année Académique : 2010 – 2011

THEME DE RECHERCHE

*Déterminants et implications de  
la persistance du trafic des  
enfants à Kassa, arrondissement  
de Tohoué (Ouïnhí)*

**Directeur de mémoire CNAM**

**Yvon PRESQUEUX**

Agrégé des techniques économiques de Gestion,  
Professeur titulaire de la chaire  
« Développement des systèmes d'Organisation »

**Auditeur**

**HOUNGNIHIN DOUGNON Sika**  
N° 10-81855  
CNAM

8 Juillet 2011

**Mémoire pour l'obtention du Master de Recherche en Sciences de Gestion,  
Mention Management, Spécialité Prospective, Innovation, Stratégie et  
Organisation.**

---

**Déterminants et implications de la  
persistance du trafic des enfants à Kassa,  
arrondissement de TOHOUE (Ouïnhî)**

**Année académique 2010 - 2011**

## **DEDICACE**

Je dédie ce travail

A :

- Mes parents disparus ;
- Mon frère-aîné, Athanase HOUNGNIHIN ; qu'il trouve ici le fruit de ses inlassables efforts et sacrifices à moi consentis ;
- Mes enfants Victorien, Godfried, Fabrice et Charles DOUGNON; qu'ils trouvent ici un modèle pour aller plus loin ;
- Mes frères et sœurs Doug lo, Alexis, Kinhou, Suzanne, Fulbert et Laure HOUNGNIHIN pour leurs conseils et marques d'attachement ;
- Ma très chère Cathérine BIAOU épouse ADENYA, pour le bonheur inépuisable que me procure sa présence dans ma vie.

## **REMERCIEMENTS**

Je voudrais aussi exprimer toutes mes reconnaissances à tous mes parents et amis qui ont contribué à ce travail.

Un remerciement tout particulier,

- Au Directeur de l'Institut Supérieur de l'Organisation (ISOR), Cotonou.
- Aux Professeurs du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Paris qui ont contribué de manière digne à ma formation.
- Au Dr Roch A. HOUNGNIHIN, Ph. D pour sa rigueur dans mon suivi, ses conseils fraternels et ses encouragements.
- A tous les étudiants de la première promotion de la formation en Sciences de Gestion en vue du Master CNAM MR013 et de l'Élaboration de Projet de Thèse, année universitaire 2009-2010,
- A tout le personnel de ISOR Bénin.

# **SOMMAIRE**

**SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

**LISTE DES TABLEAUX**

**LISTE DES FIGURES**

**RÉSUMÉ**

**SUMMARY**

**INTRODUCTION**

PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE ET PRATIQUE DE LA RECHERCHE

**CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE**

**1.1. HYPOTHESES**

**1.2. POSTULATS**

**1.3. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

**1.4. MOTIVATIONS**

**1.5. FINALITE DE LA RECHERCHE**

**1.6. QUESTIONNEMENT DE DEPART**

**1.7. LE PROBLEME**

**1.8. DELIMITATION DU CADRE DE LA RECHERCHE**

**1.9. ÉPISTEMOLOGIE DE LA RECHERCHE**

**CHAPITRE 2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

**2.1. REVUE DE LA LITTERATURE**

**2.2. CLARIFICATION DE CONCEPTS**

**2.3. DESCRIPTION DU PHENOMENE DU TRAFIC D'ENFANTS**

**2.4. STRATEGIES DES ACTEURS ET ORGANISATION EN RESEAUX**

**CHAPITRE 3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

**3.1. LA METHODE EMPIRIQUE**

**3.2. APPROCHES THEORIQUES RETENUES**

**3.3. REALISATION DES ENQUETES**

**3.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES**

**3.5. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES**

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE LA RECHERCHE

**CHAPITRE 4 : MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS DANS LE VILLAGE DE KASSA,  
ARRONDISSEMENT DE TOHOUE**

**4.1. TYPOLOGIES DU TRAFIC D'ENFANTS**

**4.2. MODE OPERATOIRE ET MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS**

**CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES ACTEURS ET DES INTERVENTIONS**

**5.1. ACTIONS DES MINISTERES**

**5.2. LA REPRESSION PAR LA SOCIETE CIVILE**

**5.2.1. Action des ONG internationales**

**CHAPITRE 6 : FACTEURS DE LA PERSISTANCE DU TRAFIC DES ENFANTS A KASSA, ARRONDISSEMENT  
DE TOHOUE**

**6.1. FACTEURS POLITICO-ECONOMIQUES**

**6.2. FACTEURS SOCIOCULTURELS**

**CHAPITRE 7 : DISCUSSION**

**7.1. PRIMAT DU CULTUREL SUR LE LEGISLATIF**

**7.2. TYPOLOGIE ET MODE OPERATOIRE**

**7.3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE JURIDIQUE**

**7.4. IMPLICATIONS DU TRAFIC**

**CONCLUSION**

**BIBLIOGRAPHIE**

**TABLE DES MATIERES**

## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

<b>ABT</b>	Anna Bazil et le Trafiquant
<b>ALTEB</b>	Approche Intégrale de Lutte contre le Trafic d'enfants au Bénin
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BMP</b>	Brigade de Protection des Mineurs
<b>CEO</b>	Carrefour d'Ecoute et d'Orientation
<b>CNAM</b>	Conservatoire National des Arts et Métiers
<b>COSE</b>	Comité de Secours aux Enfants
<b>CRS</b>	Catholic Relief Services
<b>CSE</b>	Comité de Secours aux Enfants
<b>DEA</b>	Diplôme d'Etudes Approfondies
<b>DPJEA</b>	Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de l'Adolescence
<b>ENDA TM</b>	Environnement Développement Acton du Tiers Monde
<b>ESAM</b>	Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
<b>FNUAP</b>	Fond des Nations Unies pour la Population
<b>FTH</b>	Fondation Terre des Hommes
<b>INSAE</b>	Cahier des villages et quartiers de ville, département du littoral Direction des Etudes Démographiques ; Cotonou, Mai 2004, RGPH <sub>3</sub>
<b>IPEC</b>	International Program for Elimination of Child Labor
<b>ISOR</b>	Institut Supérieur de l'Organisation
<b>MAEIA</b>	Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
<b>MFPSS</b>	Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité
<b>MFPTRA</b>	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative
<b>MJLDH</b>	Ministère de le Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
<b>MISD</b>	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PEDA</b>	Projet Education d'Abord

**UAC** Université d'Abomey-Calavi  
**UNICEF** United Nations Children Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)  
**WE** World Education

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau I** : Synthèse de la recherche documentaire ..... 28

**Tableau II** : Cadre logique de la recherche sur les déterminants et les implications de la persistance du trafic d'enfants dans le village de Kassa, arrondissement de Tohoué..... 41

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1</b> : Carte administrative de la commune de Ouinhi .....	23
--	----

## **LISTE DE PHOTO**

Photo 1 : Des séances d'entretien à Kassa..... 1

## RÉSUMÉ

La recherche sur les « *déterminants et implications de la persistance du trafic des enfants à Kassa, arrondissement de Tohoué (Ouinhi)* » a pour objectif d'examiner les facteurs qui sous-tendent toujours l'existence du phénomène du trafic des enfants, malgré les efforts déployés depuis plusieurs années par de nombreux acteurs et institutions et les dispositions mises en œuvre pour son éradication. Elle devra permettre de mettre en évidence des données qui pourront servir de base aux politiques futures de lutte contre le fléau.

D'un point de vue méthodologique, les travaux se sont déroulés dans la commune de Ouinhi, et plus précisément à Kassa dans l'arrondissement de Tohoué, en raison de l'acuité du phénomène dans cette région du Bénin. Ils ont ciblé l'ensemble des acteurs impliqués à savoir : enfants, parents, trafiquants, institutions de lutte, ministères sectoriels, etc. Une recherche documentaire appuyée d'entretiens individuels et de discussion de groupe avec ces différentes parties prenantes ont permis une collecte de données qui a mis en évidence les causes profondes de la persistance du trafic des enfants.

Ainsi, en guise de résultats de la recherche, on pourra retenir que les traits caractéristiques du trafic d'enfants dans le village de Kassa ne constituent pas une spécificité. De même, on ne saurait invoquer son caractère récent. L'explication de la persistance de ce phénomène réside dans les causes socioculturelles du trafic. Une typologie de la pratique permet de retenir le trafic-don (caractérisé par l'absence de contre partie immédiate), le trafic-gage (dans lequel l'enfant est déposé comme une caution auprès du créancier de ses parents jusqu'à remboursement de la somme par eux due), le trafic-ouvrier (marqué par l'exploitation de l'enfant et de sa force de travail, une exploitation doublée de l'escroquerie du fruit de son travail) et le trafic-vente (caractérisé par l'achat pur et simple de l'enfant sans possibilité de retour).

De façon générale, la pauvreté de la population rurale induite par une absence de politique de développement social à la base, les motivations sociologiques et les contraintes

culturelles sont aussi de puissants facteurs de pression environnementale. Les enfants victimes du trafic sont généralement des mineurs. S'il est vrai que leurs parents biologiques constituent un sous-groupe social très vulnérable et donc une proie facile pour les trafiquants, ceux d'entre eux qui arrivent à se soustraire des mauvaises conditions de vie, intègrent le trafic et finissent par s'y plaire. La pratique du trafic des enfants comporte des avantages dont bénéficient tous les acteurs de la chaîne en général, mais surtout les trafiquants et les familles d'accueil.

La persistance de cette déviance négative malgré tant d'efforts déployés par les gouvernants et institutions nationales et internationales semble être liée à une erreur de diagnostic.

**Mots Clés :** trafic, enfants à charge, famille, réseaux sociaux, déterminants.

## SUMMARY

The research on the "determinants and implications of the persistence of child trafficking at Kassa (Ouinihi)" aims to examine the factors underlying the phenomenon of child trafficking, despite efforts over several years by many actors and institutions. It will enable to highlight data that may provide a basis for future policies to control the scourge.

From a methodological point of view, the work took place in the district of Ouinihi, specifically in the locality of Kassa, because of the acuteness of the phenomenon in this region of Benin. They targeted all stakeholders involved: children, parents, dealers, institutions struggle, ministries, etc. A literature search, individual interviews and group discussion with these stakeholders, permit data collection of data that revealed the underlying causes of the persistence of child trafficking.

Thus, as research results, we may retain the characteristics of child trafficking in the locality of Kassa does not constitute a specificity. Similarly, one cannot invoke its regency. The explanation of the persistence of the phenomenon lies in the sociocultural causes of trafficking. A typology of the practice allow to retain the traffic-don (characterized by the absence of immediate part), traffic-proof (in which the child is placed as a deposit with the creditor to repay his parents the amount due by them), traffic-worker (marked by the exploitation of the child and its workforce, with the scam of the fruit of his work) and traffic-sales (characterized by outright purchase of the child without possibility of return).

In general, the poverty of the rural population caused by a lack of basic social development policy, sociological motivations and cultural constraints are also powerful factors of environmental pressure. Child victims of trafficking are usually minor. While their biological parents are a very vulnerable social subgroup and therefore easy prey for traffickers, those of them who escape the poor living conditions integrate traffic and at end please themselves. The practice of child trafficking has advantages for all actors in the chain in general but especially traffickers and host families.

The persistence of this negative deviance despite many efforts by governments and national and international institutions appear to be linked to a misdiagnosis.

**Keywords:** traffic, dependent children, family, social networks, determinants.

## INTRODUCTION

Au sein de tout groupe social, l'enfant occupe une place de choix. En Afrique en général et particulièrement au Bénin, il est à la fois une incarnation des ancêtres pour pérenniser les acquis de la famille et « une source de bonheur donc pour les époux... Un élément de stabilisation des foyers, une garantie des parents pour leur période de vieillesse.»<sup>1</sup>

Dans la conception traditionnelle africaine, l'enfant est le but et la destinée humaine. Sa survie est donc considérée comme plus importante que toute autre chose ; car on juge la richesse d'une famille moins par ses biens que par la multitude de ses progénitures. Le vécu douloureux, parfois dramatique des familles ou couples sans enfants, constitue une preuve que la société accorde toujours une grande valeur à l'enfant. Malgré cette importance accordée à l'enfant, nous assistons à des situations qui ne favorisent pas sa survie et son développement. Beaucoup d'enfants sont aujourd'hui confrontés à des problèmes tels que : la maltraitance, l'exploitation sexuelle, le mariage précoce ou forcé, le trafic et tous genres d'abus. Habituellement, lorsque l'on parle de trafic, on se réfère à des marchandises.

Mais, de nos jours, il s'agit aussi bien des enfants. Le trafic d'enfants constitue une thématique qui ne cesse de mobiliser depuis des années, décideurs publics, bailleurs de fonds, acteurs non étatiques et populations.

Malgré l'adoption de plusieurs accords et conventions multilatéraux de lutte contre ce fléau, les gouvernements et les organisations nationales et internationales n'ont pu éradiquer le mal. Cette situation qui revêt le caractère d'esclavage pourtant aboli depuis des siècles, et écriée comme acte criminel et menaçant la couche juvénile vulnérable, ne pose-t-elle pas un problème d'erreur au niveau du diagnostic du phénomène plutôt qu'un problème d'erreur dans les remèdes appliqués au phénomène? Ou alors, s'agit-il plutôt d'un problème d'analyse des relations entre les différentes parties prenantes ?

---

<sup>1</sup> TINKPON F. Exploitation économique des enfants au Bénin. Mémoire DEA/UAC, 1999, p.1

Face à cette situation, la question se pose de savoir pourquoi le trafic des enfants persiste-t-il, malgré les représentations sociales positives de l'enfant béninois, les actions développées par de nombreux partenaires et les textes de lois protégeant cette couche de la population ? Quels sont les fondements d'une telle pratique ?

C'est pour tenter de répondre à ces interrogations d'une part, et satisfaire d'autre part à une obligation académique par la production et la présentation d'un mémoire de fin de formation de Master de Recherche en Sciences de Gestion, mention Management, Spécialité Prospective, Innovation, Stratégie et Organisation, que nous avons jugé nécessaire d'orienter nos recherches sur le thème : « *Déterminants de la persistance du trafic des enfants à Kassa, arrondissement de Tohoué (Ouinhi) au Bénin.* En effet, une réflexion sur les fondements du trafic d'enfants pourrait contribuer à apporter des solutions plus ciblées contre ce fléau.

Le trafic des enfants au Bénin comporte une dimension systémique qu'on saisit autant en examinant les déterminants du phénomène, les stratégies des acteurs que l'évolution de leurs positions respectives dans la structure sociale. Ainsi, nous avons structuré ce travail autour de deux axes principaux. La première partie aborde le cadre théorique et pratique de la recherche, tandis que la seconde partie porte sur les résultats obtenus.

**PREMIERE PARTIE: CADRE  
THEORIQUE ET PRATIQUE DE LA  
RECHERCHE**

## **CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE**

La problématique de la recherche permet d'examiner, d'une part, les hypothèses et objectifs de recherche et d'autre part le problème tel que posé dans le village de Kassa.

### **1.1. HYPOTHESES**

Nous voulons arriver, au terme de cette recherche, à expliquer la question de départ que nous avons identifiée à savoir : pourquoi le trafic d'enfants persiste-t-il malgré tous les efforts déployés en vue de son éradication?

Pour y arriver, nous avons cherché au cours de nos investigations auprès des différents protagonistes, à savoir, si le problème posé n'est pas une erreur de diagnostic du phénomène de trafic d'enfants, plutôt qu'une erreur de remèdes appliqués au phénomène. Nous présumons les hypothèses de recherche suivantes :

- la persistance du trafic d'enfants, malgré tous les efforts visant son éradication, est due à une erreur de diagnostic du phénomène et non à une erreur de remèdes appliqués au phénomène ;
- les stratégies des acteurs et l'évolution de leurs positions respectives dans la structure sociale impactent sur la mentalité des parents.
- les facteurs socioculturels, politiques, démographiques et économiques constituent les déterminants majeurs de la persistance du trafic des enfants dans le village de Kassa.

### **1.2. POSTULATS**

Suite à ces hypothèses de recherche, nous émettons les postulats suivants :

- les remèdes appliqués aux diagnostics faits sur le trafic d'enfants n'ont pas réussi à éradiquer le phénomène.
- le trafic d'enfant s'est organisé en réseaux fortement soutenu.
- les acteurs de la lutte contre le trafic d'enfants n'ont pas ciblé la logique des parents d'enfants trafiqués.

- la combinaison de facteurs socioculturels, politiques, démographiques et économiques n'a pas été prise en compte dans la lutte contre le trafic des enfants dans le village de Kassa.

### **1.3. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Nous aborderons les objectifs de l'étude et formulerons les motivations pour aboutir à la problématisation. Il s'agit d'énoncer ici, au prime abord, l'objectif général et les objectifs spécifiques de la recherche.

#### **1.3.1. Objectif général**

Etudier les déterminants de la persistance du trafic des enfants dans le village de Kassa (Ouinhi).

#### **1.3.2. Objectifs spécifiques**

- Analyser les différents remèdes et stratégies proposés pour lutter contre le trafic d'enfants ;
- Examiner les réseaux et les acteurs de la lutte contre le trafic d'enfants en relation avec la logique des parents d'enfants trafiqués.
- Etudier l'influence des facteurs socioculturels, politiques, démographiques et économiques dans la persistance du trafic des enfants dans le village de Kassa (Ouinhi).

### **1.4. MOTIVATIONS**

Le choix de ce sujet a été motivé par la nécessité de comprendre le phénomène du trafic des enfants ; mais aussi d'apporter sur la base de notre expérience, notre modeste contribution à la connaissance des déterminants de sa persistance au Bénin en général et plus particulièrement dans le village de Kassa (Ouinhi).

Ayant été nous-mêmes fille « confiée » pendant la plus grande partie de notre enfance, nous trouvons que l'étude de la question du trafic d'enfants est compatible avec notre expérience de vie. Cette étude permettra en définitive de disposer de données pertinentes pour identifier les causes essentielles pour lesquelles le trafic d'enfants persiste, malgré les dispositions mises en œuvre pour son éradication. Ainsi, nous pourrions dégager la substance pour notre projet de thèse de doctorat sur l'un de ces problèmes.

## **1.5. FINALITE DE LA RECHERCHE**

La finalité de ce travail est de fournir l'information sur les déterminants de la persistance du trafic d'enfants, malgré les remèdes appliqués pour son abolition. Cette option devra permettre d'améliorer la compréhension du phénomène afin d'appliquer une meilleure stratégie de lutte. Au terme de cette étude, nous devrions pouvoir mettre à la disposition de tous les acteurs de la lutte contre la traite des enfants, des données pertinentes pour identifier les causes essentielles pour lesquelles le trafic d'enfants persiste, malgré les dispositions mises en œuvre pour son éradication. Ces données pourront servir avec doigtée dans l'application de nouveaux remèdes.

## **1.6. QUESTIONNEMENT DE DEPART**

A travers cette recherche, nous posons les questions suivantes : le trafic, tel que vu par les organisations nationales et internationales et les gouvernants, ne pose-t-il pas un problème d'erreur de diagnostic du phénomène, plutôt qu'un problème d'erreur dans les remèdes appliqués au phénomène? Ou alors, s'agit-il plutôt d'un problème d'analyse des relations entre les différentes parties prenantes? Pourquoi le trafic des enfants persiste-t-il malgré les représentations sociales positives et les textes de lois protégeant les enfants? Qu'est-ce qui explique un tel traitement des enfants qui, du coup, deviennent un objet de transaction par leurs propres parents? Quelle est la logique des parents expliquant ce comportement ?

## 1.7. LE PROBLEME

Les postulats que nous avons posés plus haut amènent à se demander si la persistance du trafic d'enfants n'est pas due à une erreur de diagnostic du phénomène. S'il est vrai qu'il y a une erreur, les remèdes appliqués ne portent-ils pas sur une fausse cause ? Notre question de recherche est donc la suivante : Pourquoi malgré les dispositions et stratégies des intervenants nationaux et internationaux, les parents d'enfants font cause commune avec les trafiquants pour contourner le contrôle des ONG aussi bien nationales qu'internationales et gouvernants et envoyer les enfants au trafic ?

En d'autres termes, étant donné que les remèdes appliqués ne marchent pas, le problème posé dans les questions liées au trafic d'enfants est une question gnoséologique. Ainsi, selon M. Marchesnay, la manière de générer la connaissance doit suivre la démarche suivante :

- la description,
- l'explication selon les courants,
- la proposition d'actions.

Pour K. Lukla, cette manière doit obéir à trois démarches : Consulting Research (regarder l'existant, les cas et les décrire), Basic Research (donner des explications multiformes, aussi bien quantitatives que qualitatives) et Critical Research (proposer une synthèse).

Pour répondre au comment de la question, on se situe dans deux postures : le constructivisme et le positivisme. Nous optons pour le constructivisme qui suppose qu'une théorie n'est scientifique que si elle est réellement réfutable et falsifiable. Cela veut dire qu'il n'y pas de vérité absolue ; toute théorie doit être critiquée, pour donner naissance à d'autres, compte tenu de l'environnement, de la situation du moment. Donc, on doit se reposer dans une perpétuelle réfutation.

Nous envisageons aussi le point de vue axiologique, pragmatique, théologique ou politico-éthique : le pourquoi de la question?

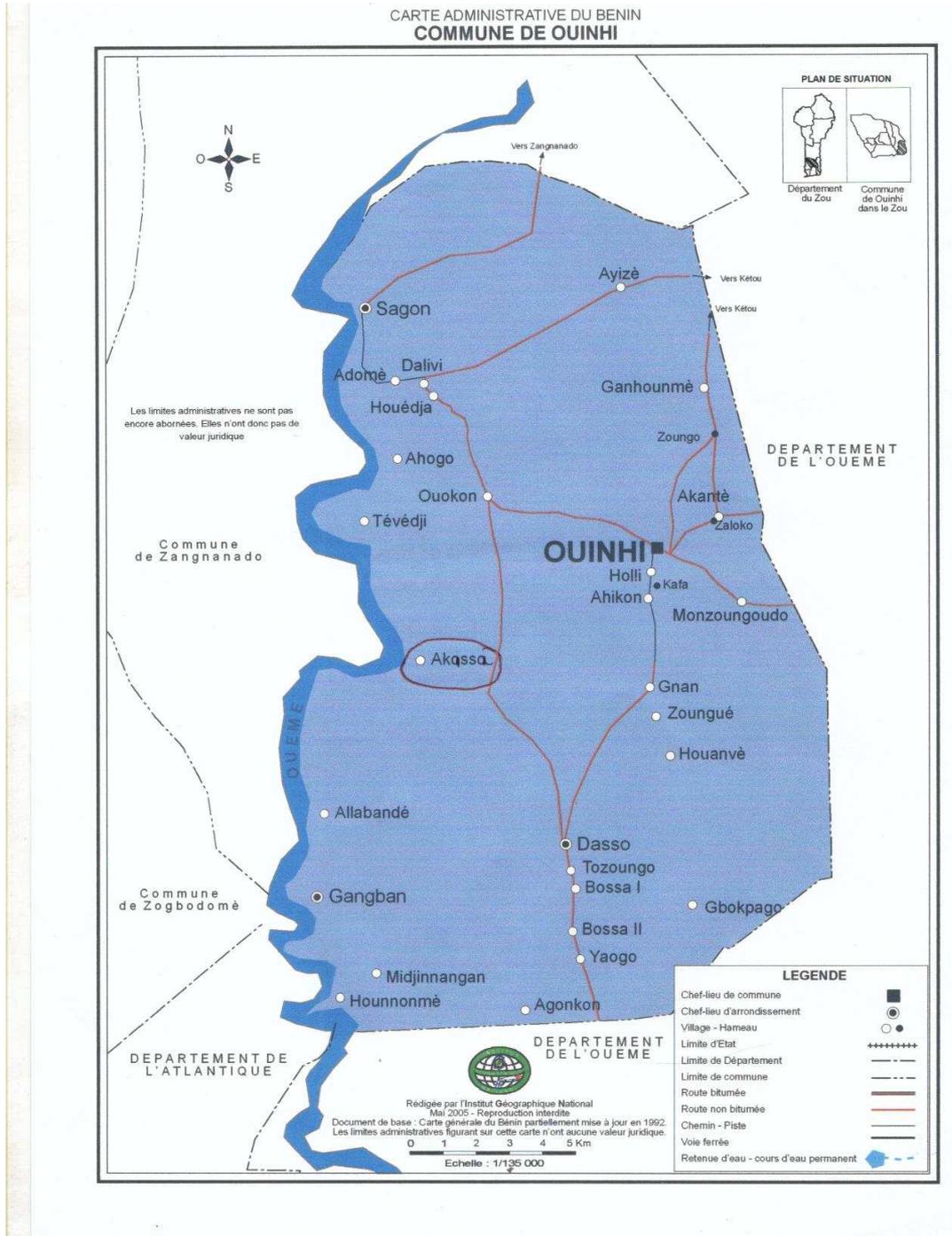
Mais, il se pourrait aussi que la persistance du trafic ne soit pas due à une erreur de diagnostic. Une chose est de savoir la cause réelle de cette persistance, une autre est d'appliquer le remède idéal efficace pour arrêter définitivement le phénomène.

## **1.8. DELIMITATION DU CADRE DE LA RECHERCHE**

Cette étude a été réalisée dans le département du Zou, qui est une zone du trafic d'enfants par excellence. Le choix de la commune de Ouinhi et particulièrement Kassa dans l'arrondissement de Tohoué est lié au fait que la commune fait frontière avec le Nigéria, pays d'accueil d'enfants trafiqués. De la même façon, la commune de Ouinhi jouit de plusieurs projets d'appui à la scolarisation et au maintien des enfants à l'école.

Nous avons aussi retenu de mener les investigations dans un milieu où des projets d'appui à la scolarisation et au maintien des enfants à l'école existent, où des actions correctives au trafic sont appliquées, si nous croyons à la pauvreté comme cause du trafic conformément aux diagnostics précédents.

Avec ces critères, les cas de résistance démontrent bien que la cause du trafic ne se limite pas au niveau de la pauvreté des parents et de leur incapacité à envoyer les enfants à l'école.



**Figure 1** : Carte administrative de la commune de Ouinhi

## 1.9. ÉPISTEMOLOGIE DE LA RECHERCHE

En Sciences des Organisations, le questionnement sur le comportement organisationnel est primordial. Notre projet de mémoire a consisté à étudier la cause de la persistance du trafic d'enfants malgré les efforts déployés par les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations Internationales et les gouvernants dans le cadre de son éradication. Nous allons expliciter et justifier la position épistémologique adoptée dans le cadre de cette recherche.

Nous avons constaté que les premières études menées sur le trafic d'enfants ont révélé que la pauvreté des parents était à l'origine de ce phénomène. Des remèdes ont donc été apportés, à travers des projets de scolarisation et de maintien des enfants à l'école. Ces dispositions n'ont pourtant pas arrêté le départ au trafic des enfants.

Au regard de ces constats, nous nous proposons d'analyser d'autres alternatives de cause. Cette analyse s'est faite dans le département du Zou, dans la commune de Ouinhi et plus spécifiquement à Kassa dans l'arrondissement de Tohoué.

En Sciences des Organisations, il est nécessaire d'expliquer et de justifier sa position épistémologique avant d'aborder tout sujet. Pour commencer donc, nous nous devons d'indiquer notre approche épistémologique. Des trois aspects (rigueur, pertinence et impact), nous avons choisi de privilégier la rigueur.

En effet, on devrait s'attendre à ce que les divers appuis apportés aux parents d'enfants résolvent la question de trafic d'enfants. Pour cela, nous pensons mener notre analyse en nous mettant plutôt dans l'univers de la rigueur. Alors, quelle pourrait être notre vision épistémologique parmi les trois visions suivantes : fonctionnaliste, substantialiste ou essentialiste ?

En croisant les approches et les visions épistémologiques, notre position a consisté à mettre l'accent sur la rigueur en examinant dans une vision fonctionnaliste le phénomène ciblé. L'étape suivante a consisté à vérifier que notre position telle que précisée et justifiée est en

accord avec les trois questions primordiales qui se posent en épistémologie dans les Sciences des Organisations. Selon Jean-Louis Lemoigne<sup>2</sup>, ces trois questions sont :

- Quoi ? : c'est la question gnoséologique. Nous avons considéré le phénomène étudié comme une chose (d'ordre ontologique) ;
- Comment ? : c'est la question méthodologique. Nous voyons le phénomène étudiée comme un objet, un état. Ainsi, la démarche par rapport à notre thématique portera sur la collecte des informations, la classification des éléments obtenus, la transcription et l'analyse. Une telle démarche est celle des constructivistes ;
- Pourquoi ? : c'est la troisième question axiologique, pragmatique, téléologique et politico-éthique.

Du point de vue axiologique, nous nous sommes positionnée sur le plan de la rigueur, compte tenu de l'angle sous lequel nous regardons le phénomène du trafic. Quant aux aspects pragmatico-téléologiques, nous optons de considérer les Sciences des Organisations comme sciences de l'action.

Enfin, la recherche s'intéresse au réseau en tant qu'une forme d'organisation sociale. L'étude des réseaux montre qu'il est possible de réaliser une analyse organisationnelle de niveau supérieur en ce qui concerne non pas les modes d'organisation de chaque unité, mais les modes d'organisation qui régissent l'ensemble inter organisationnel.

Le but de cette étude est de mieux appréhender et comprendre le fonctionnement des réseaux de trafic d'enfants, à travers une analyse organisationnelle. Comment cela se passe sur le terrain ? Quels sont les acteurs concernés ? Le problème se pose de savoir si l'on peut proposer une modélisation organisationnelle des réseaux du trafic d'enfants à travers l'étude de ces réseaux faite conjointement avec les apports de la théorie de l'organisation et les différents modèles organisationnels. Il s'agit de retrouver des similitudes et des ressemblances, de faire émerger des *patterns* (séquences) de comportements qui permettrait de comprendre le fonctionnement de ces réseaux.

---

<sup>2</sup> Lemoigne (Jean-Louis), *Les épistémologies constructivistes*, PUF, collection « Que-sais-je ? », Paris, 1999

Comment se définit un réseau ? Un réseau est un ensemble d'éléments en interaction relié de manière suffisamment stable et s'inscrivant dans le temps et l'espace. En ce qui nous concerne, la notion de réseau serait l'équivalent d'une forme de coordination qui se situe quelque part entre l'organisation et le marché. Le problème se pose de savoir quel modèle d'organisation pour le réseau du trafic d'enfants au Bénin ? Est-ce qu'une configuration organisationnelle peut se retrouver au niveau de ce réseau ? Par analogie à l'organisation, le réseau du trafic d'enfants est organisé. Quand on parle d'organisation, on associe fondamentalement le terme entrepreneur ou dirigeant. Un entrepreneur peut fonder son organisation sur la créativité ou sur l'évolutionnisme. Le créationnisme se réfère à des valeurs et à une logique proactive ; l'évolutionnisme se réfère à l'opportunisme donc au choix, à la sélection.

L'organisation est une association (de personnes, de groupes, d'États), généralement importante, dotée d'une structure et créée en vue d'un but déterminé ; tandis que le réseau est un dispositif spatial qui assure la circulation (de matières, de biens, de personnes ou d'informations). C'est l'organisation de personnes dont l'activité plus ou moins secrète vise au même but. Les réseaux sont une forme d'organisation des entreprises. L'un des intérêts des réseaux est d'effacer la frontière entre intra et inter organisationnel.

## **CHAPITRE 2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

Dans le cadre de cette recherche, le champ de savoir général à exploiter est celui du management de la connaissance. De façon plus pointue, les recherches documentaires ont été réalisées autour des notions de « *Knowledge-Based View* ».

### **2.1. REVUE DE LA LITTERATURE**

La recherche documentaire s'est notamment déroulée à la bibliothèque de la Fondation Terre des Hommes (FTH), au Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS), au service de la documentation du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Elle a permis de recenser quelques rapports d'études et comptes-rendus de conférences, de séminaires et autres documents ayant trait au trafic d'enfants dans le monde en général et au Bénin en particulier.

**Tableau I :** Synthèse de la recherche documentaire

<b>Centres visités</b>	<b>Nature des documents</b>	<b>Informations recueillies</b>
Bibliothèque centrale de l'Universitaire d'Abomey-Calavi	Mémoires et thèses Ouvrages de méthodologie	Méthodes de recherche Informations conceptuelles Informations théoriques
Centre de documentation de l'UNICEF	Rapports d'études Comptes-rendus de conférences et de séminaires Revue scientifique	Situation des enfants au Bénin Situation du trafic d'enfants. Données sur mes projets de scolarisation et de maintien des enfants à l'école
Centre de documentation du MFPSS	Rapports d'études Comptes-rendus de conférences et de séminaires	Informations épidémiologiques Situation des enfants au Bénin Situation du trafic d'enfants.
Centre de documentation de la FTH	Rapports d'études Comptes-rendus de conférences et de séminaires Revue scientifique	Situation des enfants au Bénin Situation du trafic d'enfants. Données sur les stratégies des intervenants nationaux et internationaux

## 2.2. CLARIFICATION DE CONCEPTS

La traite des enfants n'existe pas réellement en tant que phénomène distinct. C'est un terme simple qui cache une réalité complexe. On distingue cependant certains éléments majeurs constituant la traite des enfants :

- le déplacement de l'enfant (à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières) ;
- une transaction (qui fait de l'enfant une valeur marchande) ;
- l'existence d'intermédiaire (des adultes à qui cette action profite) ;
- l'exploitation (les finalités de la traite des enfants sont de les exploiter).

Dans certains cas, on trouve tous les éléments réunis, dans d'autres non. Un seul de ces éléments peut suffire pour que l'acte en question soit qualifié de traite. Le concept de traite des enfants peut être facilement élargi, limité ou modifié pour tenir compte des objectifs et des contextes institutionnels. Les normes juridiques internationales ne l'abordent donc pas toutes avec la même approche.

Le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (aussi appelé Protocole de Palerme), donne une définition de la traite reconnue à l'échelle internationale. Cette définition a été élaborée en collaboration avec les gouvernements et diverses organisations internationales œuvrant pour la défense des droits de l'homme.

L'article 3-a)<sup>3</sup> définit « **la traite des personnes** » comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantage pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité (personne qui a des pouvoirs, qui est responsable d'une autre) sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le

---

<sup>3</sup> Protocole de Palerme

travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organe ».

Le protocole souligne qu'en ce qui concerne les **enfants** (à savoir les personnes de moins de 18 ans), « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme un « trafic des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés dans la définition ».

Est considéré comme **trafiquant** toute personne qui tire un bénéfice d'au moins une des activités de la traite d'enfants, quels que soient ses liens de parenté par rapport à l'enfant.

Enfin, **l'exploitation** est une des notions clés permettant d'établir la traite des enfants. Elle est définie comme « l'action de profiter injustement de quelqu'un pour retirer de cet acte un avantage financier ou autre » ou « l'action d'utiliser et d'abuser de quelqu'un en n'ayant en vue que du profit ». La notion d'exploitation est étroitement liée à la notion de vulnérabilité qui peut être assimilée à un état de détresse et de dénuement. Il y a un certain déséquilibre du pouvoir social, politique économique ou physique, psychologique ou émotionnel entre l'exploiteur et l'exploité.

Rappelons que l'exploitation est un concept relatif qui tient compte du contexte social, politique, économique et culturel dans lequel il s'inscrit. Damnée de façon unanime par la législation internationale, l'exploitation peut apparaître en tous points de la chaîne d'événements qui, pris dans leur ensemble, constituent la traite des enfants. Celle-ci peut intervenir par exemple, lorsqu'un enfant est abusé par de fausses promesses, lorsqu'il est recruté par la force ou d'autres formes de contraintes, ou livré à des transporteurs. Elle peut également s'opérer lors du transport ou du recrutement : on propose à l'enfant de le conduire dans la ville la plus proche alors que la destination est tout autre ; ou on demande à l'enfant ou à sa famille une somme exorbitante qui les plonge dans l'endettement. Il y a également « exploitation », lorsqu'une enfant est recrutée comme danseuse ou domestique, pour finalement alimenter la prostitution, ou encore lorsque le salaire est reversé à une tierce personne.

L'exploitation est par ailleurs un processus progressif et cumulatif : un enfant victime de traite à des fins d'exploitation de son travail, peut par la suite, être entraîné dans la spirale de la prostitution ou de la délinquance. La notion d'exploitation est fortement liée aux pires formes de travail des enfants combattues par la Convention n° 182 de l'OIT<sup>4</sup>. Celle-ci assimile la traite des enfants à une pratique analogue à l'esclavage et la considère donc en soi, comme une des pires formes de travail des enfants.

### **2.3. DESCRIPTION DU PHENOMENE DU TRAFIC D'ENFANTS**

Le phénomène du trafic d'enfants se déroule selon plusieurs étapes :

- demande, offre et transaction : le départ est volontaire ou non, différents acteurs entrent en jeu dans la transaction ;
- déplacement : il est interne ou transnational, les conditions en sont souvent très difficiles ;
- livraison de l'enfant et exploitation.

Les techniques utilisées pour attirer les enfants dans les mailles de la traite s'appuient sur la force, la persuasion, la contrainte, la tromperie (incluant l'administration de la drogue), la complicité de la famille ou autre. La traite des enfants utilise le recrutement volontaire des victimes sans méfiance. Outre le déplacement d'enfants par la contrainte, la traite est également alimentée par des enfants qui suivent de leur plein gré les recruteurs. La famille ou l'enfant sont persuadés de l'effet bénéfique de leur déplacement et parfois l'enfant va de lui-même au devant des recruteurs.

Les enfants sont encouragés à se déplacer par les souteneurs (personnes qui vivent de la prostitution de filles/enfants qu'ils prétendent protéger (proxénètes) et les rabatteurs (personnes chargées d'amener une clientèle aux prostituées, issues de la sphère familiale ou amicale), par leur démonstration de richesse et l'évocation d'un ailleurs où la vie et le salaire sont meilleurs. Les adolescents recrutés volontairement n'ont généralement aucune idée des conditions qui les

---

<sup>4</sup> Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Droits de l'homme, recueil des instruments internationaux, New York et Genève, 1994

attendent et la plupart d'entre eux imaginent revenir chez eux avec des économies substantielles dans six mois ou un an.

Ainsi, un rapport de recherche sur la traite des enfants entre le Bénin et le Gabon indique qu'il se dégage trois cas de figure :

- l'offre de main d'œuvre enfantine est faite par les parents qui sont consentants et donnent leur accord à une personne intermédiaire généralement connue par la famille ou la communauté villageoise ;
- le recrutement d'enfants est fait par un trafiquant dont le métier est de fournir et de proposer de la main d'œuvre à des clients ;
- l'enfant part volontairement pour une aventure présumée heureuse.

La transaction intervient à plusieurs niveaux : entre les intermédiaires et les parents ou tuteurs des enfants, puis entre les exploitants et les intermédiaires. A l'origine, se trouve un recruteur, voire parfois un agent ou un processeur qui incite l'enfant à migrer. Dans un village par exemple, le recruteur repère un enfant et obtient l'autorisation de ses parents ou de son tuteur, en usant parfois de tromperie ou en scellant un accord financier. Parfois, c'est un ami, un membre de la famille ou une connaissance qui persuade l'enfant des avantages à se déplacer, parfois encore les recruteurs sont eux-mêmes sollicités par les parents. Il arrive que les enfants soient recrutés par des mécanismes plus sophistiqués allant de simples agents à des syndicats du crime (groupe de personnes dont le but est de commettre des délits d'ordre criminel) en passant par des agences de voyage ou de déplacement qui identifient les opportunités et utilisent des intermédiaires pour recruter les enfants, au sein de familles dont ils ont gagné la confiance.

Une fois recruté, l'enfant est pris en charge par un autre responsable chargé de le transporter vers une nouvelle destination ou de faciliter son transport. Parfois, il s'agit d'un chauffeur de camion local, d'un agent qui accompagne l'enfant et l'aide à passer la frontière, ou « d'un syndicat du crime organisé qui transporte plusieurs enfants en empruntant les mêmes itinéraires que ceux utilisés pour la traite des stupéfiants et des voitures volées. »<sup>5</sup> Il peut

---

<sup>5</sup> Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest. Page 70.

également s'agir de membres de la famille ou d'amis qui se contentent de conduire l'enfant jusqu'à un nouveau lieu dans le véhicule familial.

D'autres complices de la traite des enfants se spécialisent dans la fabrication de faux papiers et de faux titres de transport<sup>6</sup> ; les victimes sont de ce fait plus difficilement repérables et l'illégalité dans laquelle elles vivent, avive leur crainte d'être détectées et accentue leur vulnérabilité face aux menaces et à la coercition<sup>7</sup>.

## **2.4. STRATEGIES DES ACTEURS ET ORGANISATION EN RESEAUX**

Les trafiquants mettent en place des réseaux opaques (difficiles à identifier) en relation avec les transporteurs, au niveau des centres urbains. Il arrive qu'ils usent de menace et d'intimidation à l'endroit de personnes susceptibles de dénoncer leurs activités. De nombreux enfants victimes ont effectué le voyage dans les conditions qui constituent dès le départ l'aliénation à une dette<sup>8</sup>. Ceci suppose l'existence d'un négociateur ou intermédiaire sur les lieux de départ et de personnes chargées du déplacement.

Face aux contrôles des forces de sécurité, ou en fonction du caractère changeant de la demande en main-d'œuvre, les trafiquants adoptent de nouvelles techniques et de nouveaux itinéraires en empruntant par exemple les pistes pastorales<sup>9</sup> à partir des villages frontaliers.

Le transport se fait par voie terrestre, aérienne, ferroviaire ou maritime ; et il peut être à la fois national ou transnational, souvent des régions rurales pauvres vers des régions plus riches dans des secteurs recourant à une main-d'œuvre bon marché.

**On parle de traite interne**, quand il s'agit de déplacement des enfants ou de son organisation entre les localités d'un même pays, et de traite externe quand ce déplacement est

---

<sup>6</sup> Pièce donnant droit à utiliser un moyen de transport régulier pour voyager, billet de bus, train, bateau, avion, etc.

<sup>7</sup> Contrainte, acte de forcer quelqu'un de faire quelque chose

<sup>8</sup> Argent emprunté par les parents qui devra être remboursé par le travail de l'enfant

<sup>9</sup> Chemins utilisés par les bergers pour leur bétail

opéré entre deux ou plusieurs pays. La traite interne est souvent moins visible, car elle s'insère dans les pratiques traditionnelles de placement d'enfants ou d'exode rural pour le travail.

**La traite transnationale** est influencée par divers facteurs, dont la proximité et la facilité de déplacement sont des déterminants importants. Les enfants sont acheminés vers des pays parlant la même langue ou accueillant sur leur territoire une importante communauté immigrante originaire du pays de l'enfant.

Les moyens de déplacement utilisés vont du déplacement à pied à l'usage des motos, voitures et quelquefois le bateau et l'avion. La plupart des voyages se font par voie terrestre et durent longtemps. « Les enfants sont en général empêchés de voir le chemin par lequel ils passent, et ont au final, peu de notions du lieu où ils sont amenés. La plupart du temps, ils pensent qu'ils sont bien trop loin de chez eux pour pouvoir y retourner »<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest / JEUDA 111 -112, p.72

## **CHAPITRE 3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

L'approche méthodologique tourne autour de deux volets dont une méthode empirique (I) et une approche théorique (II).

### **3.1. LA METHODE EMPIRIQUE**

Elle s'emploie à préciser la technique utilisée, sans omettre les outils de dépouillement et de présentation des données recueillies. Dès lors, nous avons jugé bon de procéder à :

- la fixation de l'objectif de l'enquête ;
- l'identification du cadre de l'enquête et de la population cible ;
- le repérage des données à mobiliser ;
- la précision de la technique d'enquête ;
- les méthodes de dépouillement et de présentation des données ;
- la présentation des conditions de réalisation de l'enquête.

#### **3.1.1. Objectifs de l'enquête**

L'enquête menée vise la mobilisation des données pouvant permettre la vérification des hypothèses de l'étude.

#### **3.1.2. Cadre de l'enquête et identification de la population**

Le cadre spécifique choisi pour la réalisation des enquêtes est le village de Kassa dans l'arrondissement de Tohoué, commune de Ouinhi. Quant à la population mère, elle comprend :

- les parents d'enfants victimes de trafic ;
- les patrons des enfants victimes de trafic, c'est-à-dire les trafiquants ;
- les enfants victimes de trafic âgés de moins de 14 ans,

- les parents d'enfants victimes de trafic qui continuent de confier leurs enfants aux trafiquants,
- les responsables d'ONG et autorités administratives.

### **3.1.3. Echantillonnage et outils de collecte des données**

#### **3.1.3.1. Echantillonnage**

Les individus de la population cible choisie se répartissent comme suit :

- parents d'enfants victimes de trafic : 10 ;
- patrons des enfants victimes de trafic, c'est-à-dire les trafiquants : 08 ;
- enfants victimes de trafic âgés de moins de 14 ans : 16 ;
- parents d'enfants victimes de trafic qui continuent de confier leurs enfants aux trafiquants : 10 ;
- responsables d'ONG et autorités administratives : 06 ;

Le total d'individus pris en compte au titre de notre échantillon s'élève à 50.

#### **3.1.3.2. Centre d'intérêt du questionnaire**

Compte-tenu de la diversité des individus de l'échantillon, nous avons élaboré un questionnaire pour ceux qui sont lettrés et trois guides d'entretien pour ceux qui sont illettrés. Les guides d'entretien renferment des questions introductives, aboutissant sur les réelles questions qui demeurent notre préoccupation. A l'instar du questionnaire, ils visent à :

- renseigner sur les raisons qui motivent la persistance du trafic d'enfants en dépit des mesures correctives mises en œuvre ;
- analyser la perception que les parents ont du trafic des enfants ;
- identifier les mobiles justifiant les difficultés liées à la non mise en trafic des enfants ;
- déterminer les causes qui expliquent la persistance de l'envoi des enfants au trafic ;
- situer sur les facteurs soutenant l'absence de collaboration entre protagonistes et les antagonistes de la lutte contre le trafic d'enfants.

### 3.1.3.3. Technique de dépouillement et de traitement

Les données issues de nos enquêtes ont été dépouillées manuellement. Elles sont plus qualitatives que quantitatives.

C'est la méthode de tri à plat qui a été retenue, puisque les données sont plus qualitatives que quantitatives.

## 3.2. APPROCHES THEORIQUES RETENUES

Ce volet permettra d'identifier les outils théoriques de vérification des hypothèses pour déterminer les réelles causes des problèmes à l'étude.

### 3.2.1. Choix théorique lie au problème de réticence des parents

- **Présentation de la théorie retenue :** il s'agit de la théorie sur la réticence développée par G. Coudin aux termes de laquelle elle affirme que : « la réticence dépend d'abord des services ; elle peut être massive pour certains et sélective pour d'autres »<sup>11</sup>.
- **Seuil de décision :** toute cause ayant un poids supérieur ou égal à la moyenne des causes est retenue comme cause réelle. Ainsi, le poids total des causes est 100%, et la moyenne des causes est 25%, puisque nous avons supposé quatre causes à la base du problème. Par conséquent, toute cause ayant un poids supérieur ou égal à 25% est retenue comme cause réelle du problème.

### 3.2.2. Choix théorique lie au problème du trafic d'enfants

- **présentation de la théorie retenue :** la théorie retenue est celle de S. Law qui soutient que d'autres interventions doivent être menées en amont pour éviter que les enfants

---

<sup>11</sup> COUDIN Geneviève, (2004) « La réticence des aidants familiaux à recourir aux services gérontologiques, approche psychologique » <http://www.john-libbey-eurotext.fr>

retirés ne soient replongés dans les pires formes de trafic, en garantissant aussi bien à eux qu'à leur famille l'aide nécessaire.

- **Seuil de décision :** eu égard au caractère complexe de ce problème, nous retiendrons comme cause réelle, toute cause ayant le poids le plus élevé.

### 3.2.3. Choix théorique lie au problème du trafic persistant des enfants

- **Présentation de la théorie retenue :** c'est la théorie développée par E. Edmonds qui préconise que le relèvement de la dépense par habitant pourrait contribuer à diminuer le nombre de familles vulnérables exposés au trafic des enfants.
- **Seuil de détection :** est retenue comme cause réelle, toute cause ayant un poids supérieur à 25%.

### 3.2.4. Choix théorique lie a l'absence de collaboration entre acteurs

- **présentation de la théorie retenue :** la théorie développée par le sous-groupe « Trafic des enfants » est prise en compte. Au terme de cette théorie, la soustraction, la protection, la réadaptation et la réinsertion des enfants admis aux pires formes de trafic doivent passer par une intervention concertée entre les organisations de la société civile et les autorités compétentes.
- **Seuil de détection :** le problème n'étant pas moindre, tout item ayant réuni un poids supérieur ou égal à la moyenne des poids (25%) est retenu comme cause réelle. En effet, le poids total des items est de 100%. Etant donné qu'il n'existe que quatre causes supposées, la moyenne des causes est de 25%.

### **3.3. REALISATION DES ENQUETES**

Les réponses provisoires apportées aux divers problèmes spécifiques ne peuvent être validées scientifiquement que par la mise en œuvre d'un processus d'identification des réelles causes de ces problèmes. Aussi, avons-nous adopté la stratégie de vérification des hypothèses par la réalisation d'une enquête ; ce qui nous a permis de parvenir à l'établissement et la synthèse des éléments de diagnostic de notre étude.

D'abord, nous présenterons les modalités de réalisation des enquêtes ; ensuite viendra le processus de vérification des hypothèses de l'étude. Après avoir exposé les conditions dans lesquelles nous avons réalisé notre enquête, nous éluciderons les résultats qui en découlent.

Avant d'administrer le questionnaire et les guides d'entretiens au titre de nos enquêtes, nous avons procédé à une phase préparatoire.

#### **3.3.1. Pré-enquête**

A ce stade, nous nous sommes rendue sur le site de l'étude : Ouinhi. Ainsi, nous avons observé aussi bien les parties prenantes (organisations de la société civile, représentants de l'Etat, etc.) que les bénéficiaires du trafic d'enfants, les enfants vulnérables et leurs parents. Cela nous a permis de mieux comprendre certains faits qui nous étaient jusque-là inconnus : exigences du trafic, attitudes des parents, complicité interne, impuissance des autorités locales, etc.

Aussi, avons-nous visité les écoles de la commune de Ouinhi. Là, nous nous sommes attardée à écouter la version des faits donnée par les enseignants et autres acteurs négociant le retrait des enfants.

#### **3.3.2. Réalisation de l'enquête**

Après un prétraitement des informations collectées et des documents, nous avons rencontré les protagonistes cibles pour les entrevues directes permettant d'avoir ainsi des informations. Les enquêtes de terrain proprement dites se sont déroulées dans l'arrondissement de Kassa. Ainsi, nos recherches ont touché quatre catégories d'acteurs sociaux impliqués à des degrés divers dans le trafic d'enfants. Il s'agit de :

- enfants victimes du trafic ;
- familles d'enfants victimes ;
- anciens trafiquants ;
- personnes ressources impliquées dans la lutte contre le trafic d'enfants.

### **3.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES**

La première étape a consisté au dépouillement des fiches d'enquêtes de terrain. Ensuite, nous avons procédé à la synthèse des informations par centre d'intérêt. La synthèse a été mise en parallèle avec les informations documentaires initialement recueillies au cours de la recherche bibliographique.

Le traitement manuel et informatique des données a permis de mieux examiner les diverses informations recueillies. Une analyse approfondie des données a permis de mieux apprécier l'ampleur du phénomène du trafic d'enfants.

**Tableau II :** Cadre logique de la recherche sur les déterminants et les implications de la persistance du trafic d'enfants dans le village de Kassa, arrondissement de Tohoué

OBJECTIFS	TECHNIQUES	OUTILS	CIBLES	TYPES D'INFORMATION
Analyser les facteurs économiques qui favorisent la persistance du trafic des enfants	Entretien	Questionnaire Guide d'entretien	Population à la base ; Ménages	Revenu par ménage
Etudier les facteurs socioculturels et démographiques qui expliquent la persistance du trafic des enfants	Entretien	Guide d'entretien	Population à la base ; Ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations entre parents et trafiquants,</li> <li>- Perception des parents du rôle des parties prenantes,</li> <li>- Evolution de la perception de l'enfant,</li> <li>- Croissance démographique</li> </ul>
Explorer les facteurs politiques qui sous-tendent la persistance du trafic des enfants	Entretien	Guide d'entretien	Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégies de lutte des parties prenantes,</li> <li>- Evaluation des moyens de lutte contre le trafic d'enfants (comités locaux de lutte inefficace, projets mis sur pied /durée de vie de ces projets,</li> <li>- Volet périmétrage d'action des projets - les agents des projets vus comme travailleurs à horaires définis, etc.</li> </ul>



**Photo 1 : Des séances d'entretien à Kassa**

### 3.5. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES

Au regard de la délicatesse du sujet et du caractère clandestin du trafic d'enfants, la collecte des informations sur le terrain ne s'est pas déroulée sans difficultés. Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer :

- la réticence de certains parents à répondre à nos questions qui touchent parfois à l'intimité et la dignité de leur famille ;
- la peur des trafiquants et transporteurs qui pensent qu'ils courent des risques d'être arrêtés.

En dépit de ces entraves et convaincu de l'importance de notre sujet pour les victimes du trafic, nous avons essayé de nous organiser afin de répondre aux préoccupations précédemment énoncées. Nous avons procédé par la suite à l'analyse des données et à la rédaction de la synthèse des travaux.

L'analyse des données a conduit à dégager les résultats qui s'imposent suite aux investigations menées. C'est le moment de vérifier si les hypothèses de travail sont confirmées ou infirmées. L'analyse de toutes les informations collectées a permis de nous situer par rapport au sujet de la recherche.

A l'issue de l'analyse, les résultats synthétiques qui se dégagent seront présentés. La position méthodologique présentée ci-haut, est celle que nous avons adoptée pour ce travail de recherche. En cas de nécessité, nous y avons apporté les redressements opérationnels nécessaires. L'enjeu est d'arriver à comprendre les causes de la persistance du trafic d'enfants, malgré les divers programmes d'éducation offerts, pour mettre en lumière à terme, des appréciations, et plus tard pour identifier de nouveaux axes de recherches plus étendues en vue de mieux asseoir la lutte contre le trafic des enfants au Bénin.

## **DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE LA RECHERCHE**

## **CHAPITRE 4 : MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS DANS LE VILLAGE DE KASSA, ARRONDISSEMENT DE TOHOUE**

Si le trafic a existé longtemps tapis dans le silence et resté inaperçu, c'est qu'il y a un réseau fortement entretenu. Ainsi, la question se pose de savoir comment s'organise le trafic des enfants ? Et quel est le niveau d'implication des trafiquants, des parents et des familles d'accueil ?

### **4.1. TYPOLOGIES DU TRAFIC D'ENFANTS**

On distingue plusieurs types de trafics d'enfants : le trafic professionnel, le trafic interne, le trafic par arrangement, le trafic saisonnier, etc.

#### **4.1.1. Le trafic professionnel**

Dans ce cas, le trafiquant professionnel est un ressortissant de la localité, une personne bien connue des parents, une personne de confiance. Souvent, les trafiquants reviennent par moment dans leur communauté avec des biens (motos, radios, etc.) ; et, quelquefois, ils font des constructions de villes dans les villages pour montrer qu'ils sont riches. Ils donnent l'image / le modèle de personnes riches. Une fois populaires, les parents eux-mêmes vont à leur recherche ; les biens dont on fait la publicité produisent leur influence sur la communauté ; la plupart de ces communautés n'ont pas de modèle de carrière autre que ce que représente l'image de ces trafiquants : les maisons, les motos, les radios, etc.

Partir, pour les parents, c'est échapper à la misère « noire » du village. S'expatrier hors des frontières, c'est le rêve et la délivrance. Les départs sont généralement programmés les week-ends et pendant les vacances. C'est le moment idéal pour les passeurs. A bords de minibus ou de cars, les enfants sont convoyés par des chemins détournés avant d'arriver au port d'embarquement retenu.

#### 4.1.2. Le trafic interne

Les enfants qui, autrefois étaient signes de prospérité des familles, sont considérés aujourd'hui comme une cause de paupérisation des ménages. Aussi, « désormais perçus comme une réelle charge, qui engendre des dépenses de plus en plus lourdes pour le budget familial » sont – ils envoyés en ville pour exercer de petits métiers ou pour être placés dans des familles d'accueil plus nanties. Dans cette transaction qui met en relation les milieux ruraux et les grands centres urbains, Parakou, Porto–Novo et surtout Cotonou se signalent comme les plus importantes zones de destination des enfants.

Le trafic est organisé généralement avec l'accord des parents qui, abusés par les trafiquants, ignorent le triste sort qui attend leurs enfants en ville : exploitation économique, sévices moraux et corporels, abus sexuels... Le contact entre les parents et le trafiquant est toujours facilité par un proche parent ou une connaissance de la famille.

Le trafic interne n'est pas à confondre avec le placement traditionnel d'enfants qui, répondant au souci de solidarité, d'éducation et d'entraide sociale, ne donne pas lieu à une exploitation mercantile de l'enfant malgré les rigueurs qui lui sont parfois liées. Ces rigueurs traditionnelles indistinctivement administrées tant aux propres enfants du tuteur qu'à l'enfant confié, n'ont pas de commune mesure avec les actuels abus de droit dont sont victimes les enfants trafiqués.

#### 4.1.3. Le trafic par arrangement

Dans ce registre, on distingue :

➤ *le trafic – don* : l'enfant est remis à un parent émigré ou à un entremetteur pour être « éduqué » à l'étranger. Les parents n'attendent pas de contrepartie immédiate de cette opération. Ils misent sur l'avantage que procurerait le séjour de l'enfant à l'extérieur pour son éducation et sa formation.

- **le trafic – vente** : l'enfant est vendu définitivement par ses parents géniteurs à des entremetteurs locaux ou étrangers. Le coût de cession varie suivant les régions de la transaction et la fluctuation des revenus agricoles parentaux.
  
- **le trafic – gage** : l'enfant est mis en dépôt pour garantir le paiement d'un prêt octroyé à ses parents par un entremetteur ou un trafiquant. « *Cette année là, je n'avais rien pour envoyer mes quatre enfants qui viennent de réussir à leur entrée en 6<sup>ème</sup>. J'ai dû prendre de l'argent chez un trafiquant pour inscrire trois d'entre eux et le quatrième a suivi le trafiquant pour aller travailler au Nigéria...* » (Père de famille, 43 ans, Kassa).
  
- **le trafic – location**: les enfants sont confiés aux trafiquants pour une période de deux ans renouvelables. Avant le départ de l'enfant, les parents perçoivent une avance sur la location. Le montant de la location est fonction de l'âge de l'enfant, du besoin financier des parents. Plus le besoin est crucial et urgent, plus la location coûtera moins chère.
  
- **l'enlèvement** : les enfants sont parfois enlevés par les trafiquants contre le gré de leurs parents.

#### 4.1.4. Le trafic saisonnier

A ce niveau, on a distingué:

- **le trafic – ouvrier**: ce sont des adolescents, jeunes cultivateurs, qui pour payer la prédot à leur fiancée, vont travailler dans les carrières au Nigéria pendant la saison sèche afin de pouvoir répondre à cette exigence.
  
- **le trafic job de vacances** : il concerne particulièrement les élèves qui n'ont généralement pas le soutien de leurs parents pour faire face aux frais scolaires (scolarité, fournitures scolaires,

jugement supplétif, etc.). Ils vont travailler dans les carrières ou plantations au Nigéria pendant les vacances avec le risque de ne plus revenir au pays pour reprendre les cours.

## **4.2. MODE OPERATOIRE ET MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS**

Le phénomène évoqué n'est pas nouveau. L'ampleur inégalée de notre temps a certes heurté les consciences ; et il a fallu pour cela que le bateau ETIRENO dérive pendant plusieurs jours en Avril 2011 dans le Golfe de Guinée avec, à son bord des enfants "marchandises", voués à une sordide exploitation économique ; que la crise des carrières d'Abeokuta en septembre 2003 mette à jour l'existence de quatre mille (4000) voire six mille (6000) enfants travaillant dans des conditions horribles dans des centaines de petites carrières ; pour que les médias dévoilent enfin ces affaires et que tout un chacun se rende compte de l'ampleur et de l'horreur de cette pratique que l'on croyait révolue.

Si l'on entend s'opposer efficacement au trafic des enfants, il importe de connaître ces causes profondes qui sont intimement liées à l'environnement politico-économique et socioculturel.

Dans ce contexte d'instabilité marquée par le manque d'emploi des jeunes, les populations peinent à se fier uniquement à l'école occidentale comme moyen de sécurisation de l'avenir de leurs enfants. Ainsi, entre l'éducation moderne et la culture des champs, s'observe un nouveau pôle de formation où se manifestent des modalités de sécurisation souvent versées aux registres des non-dits. L'une de ces modalités est évidemment le trafic d'enfants par lequel les populations sécurisent l'éducation et l'avenir de leurs enfants.

A Kassa, dans l'arrondissement de Tohoué, trois (03) formes de recrutement ont été identifiées :

- les enfants désirent partir d'eux – mêmes, attirés par l'espoir d'une vie meilleure et plus facile ou tout simplement parce qu'ils souhaitent posséder un vélo, une radio ou tout autre objet pouvant faire la différence sociale entre eux et leurs confrères, à leur retour ;

- un rabatteur, homme ou femme, souvent connu de ses victimes, arrive dans le village défavorisé ciblé. Il procède à l'identification des familles et des enfants les plus vulnérables et leur propose de les aider à aller au Nigéria où ils pourront travailler et gagner beaucoup d'argent. Il promet de bien les traiter et parfois offre une avance sur « salaire » aux parents. Le marché ainsi conclu, ces enfants sont désormais consignés par le rabatteur qui attend l'arrivée du trafiquant pour les regrouper afin de les lui remettre contre une rémunération de cinq à dix mille francs CFA par enfant.
- C'est le trafiquant qui prend directement contact avec les parents sous prétexte de les soulager, en prenant en charge un ou deux enfants d'une fratrie trop nombreuse.

Une fois la collecte achevée, le transfert des enfants s'effectue essentiellement par « taxi moto ». Ils sont confiés à une chaîne d'intermédiaires (transporteurs, « hébergeurs », passeurs...) jusqu'à leur destination finale. Chacun de ces intermédiaires touche une commission sur la « transaction », qui fait augmenter au Nigéria la valeur de l'enfant ainsi réduit à l'état d'un vulgaire objet marchand.

Au total, dans la pratique du trafic, la vente consciente et volontaire de la force de travail de l'enfant existe. Les cas suivants peuvent se présenter :

- **1<sup>ère</sup> cas** : le demandeur de main-d'œuvre infantine, qui est en même temps le consommateur final de la force de travail de l'enfant, s'adresse directement à la source d'offre de main-d'œuvre, recrute un enfant et en dispose comme convenu d'accord parties (rencontre directe demande-offre). Ce cas est plutôt assez rare.
- **2<sup>ème</sup> cas** : le demandeur de main-d'œuvre infantine, qui est en même temps le consommateur final de la force de travail de l'enfant, s'adresse à un intermédiaire, notamment le plus proche et connu de lui ; celui-ci gère toutes les autres étapes du processus et met un enfant à sa disposition dans les conditions qu'il exigera de lui, c'est-à-dire les conditions qui lui permettent d'usurper les fruits du travail de l'enfant placé par lui et en accord avec l'utilisateur de la force de travail de cet enfant. Ce cas est fréquent.

- **3<sup>ème</sup> cas** : l'intermédiaire entre l'offre et le demande de main-d'œuvre enfantine, qu'il soit le plus proche du demandeur ou le plus proche de l'offreur, prend l'initiative de recruter des enfants, de les faire convoier dans le pays d'accueil et de les faire utiliser au fur et mesure de l'expression des besoins et dans les conditions qui lui permettent d'usurper les fruits du travail des enfants ainsi placés par ses soins en accord avec les utilisateurs de la force de travail de ces mineurs. C'est le cas le plus fréquent.

Au total, dans le processus, on remarque plusieurs catégories d'acteurs :

- les familles biologiques : offreurs;
- les familles d'accueil : demandeurs;
- les trafiquants : généralement, ils utilisent les services variés d'intermédiaires, à savoir : les recruteurs d'enfants, les passeurs et les convoyeurs.

Si tous les acteurs du processus (la chaîne) y compris les offreurs (généralement les parents biologiques des enfants) sont complices à divers niveaux, on peut néanmoins procéder à une distinction de leur responsabilité.

Au cours de l'enquête, 87% des informateurs ont accepté d'indiquer l'initiateur de leur déplacement. Un quart de ces enquêtés déclarent avoir été déplacés par un parent. Le déplacement est aussi, à proportions égales, le fait des employeurs eux-mêmes. Cette constatation montre bien la responsabilité des parents dans le trafic des enfants. Le déplacement s'est effectué sur l'initiative d'un employeur, après négociation avec les parents. Le fait que le déplacement soit initié par un parent (25 %) établit que la responsabilité de la parentèle ne s'arrête pas à la négociation. Si l'on ne peut assimiler purement et simplement les membres de la parentèle à des intermédiaires, l'on ne peut par contre s'empêcher de constater qu'ils contribuent de manière significative à la constitution des réseaux. Ainsi, en initiant le déplacement des enfants, le parent se prête au jeu des intermédiaires qui rôdent dans les bassins d'emplois.

Dans tous les cas, on remarque que, dans 77 % des cas, un intermédiaire est intervenu et que celui-ci, dans près de 40 % des cas, est un proche de la famille. L'ami de la famille et la « connaissance du patron » sont deux visages d'un même acteur, l'intermédiaire. Selon les

données recueillies, l'ami de la famille déplace 14% des enfants de l'effectif ayant fourni une réponse à notre préoccupation, alors que la connaissance du patron est l'initiateur de 9,5% des déplacements. Cet intermédiaire se présente en philanthrope. Il prend l'enfant avec lui pour « soulager » ses parents de leur importante charge. Il promet généralement de prendre en charge l'éducation scolaire de l'infortuné gamin et, pour cela, il lui trouve une occupation pouvant lui rapporter un peu d'argent et lui permettre ainsi de vivre et de compenser certains frais.

Nous ne négligeons pas le fait que 23 % des enfants avouent avoir pris eux-mêmes l'initiative de leur enrôlement. Cette donnée est importante. Elle montre que le départ de la famille pour un emploi auprès d'un patron est perçu comme positif et présenté comme tel par les intermédiaires et les employeurs. Il s'agit alors pour l'enfant d'une opportunité à saisir, d'une chance d'améliorer sa condition sociale et financière, de faire un apprentissage, de s'initier auprès d'un maître ou de cesser de constituer une charge pour les parents tout en contribuant au bien-être de la famille par un apport financier.

## **CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES ACTEURS ET DES INTERVENTIONS**

De 2000 à 2004, le tribunal de Première Instance d'Abomey a enregistré 27 dossiers de trafic d'enfants et d'infractions assimilées. La preuve de l'enlèvement de mineur est difficile à établir, tant la complicité des acteurs et des enfants est de règle. L'enlèvement suppose un fait matériel de déplacement, de détournement. Or en l'espèce, les parents des mineurs sont toujours prompts à faire état de leur consentement quant au déplacement de leurs enfants.

### **5.1. ACTIONS DES MINISTÈRES**

**Le Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS) :** il existe au sein de ce département ministériel, six directions parmi lesquelles la Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence chargée de coordonner les programmes d'action en matière de lutte contre le trafic d'enfants. A travers cette direction, le MFPSS collabore avec la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui œuvrent pour la sauvegarde des droits de l'enfant. Il coordonne les activités de ses structures déconcentrées, notamment celles des directions départementales, des Centres de Promotion Sociale au sein des communautés à la base. Avec l'appui de l'UNICEF et du Danemark, des comités de lutte contre le trafic des enfants ont été mis sur pied dans certaines communes pourvoyeuses.

Le constat d'échec consécutif à la multiplication des structures à envergure nationale a rendu nécessaire, en 1999 la recherche des voies et moyens complémentaires pour arrêter le trafic d'enfants. Bien qu'étant des organes des communautés à la base, les comités locaux ont été créés par arrêtés sous-préfectoraux<sup>12</sup>. On compte aujourd'hui 280 comités dont 83 dans le Zou. Les rôles prescrits à ces comités sont pratiquement les mêmes dans toutes les sous-préfectures où ils existent et comprennent à la fois une dimension préventive et une contribution directe à la répression du trafic (dénonciation). Ainsi, l'article 3 de l'arrêté sous-préfectoral attribue comme rôles aux comités créés<sup>13</sup> :

---

<sup>12</sup> Désigne les communes actuelles

<sup>13</sup> MFPSS, annexe Rapport d'atelier, échange entre ONG et les comités de lutte contre le placement et le trafic transfrontalier des enfants ; Porto-Novo, Septembre 2000

- la sensibilisation des parents pour les accouchements à la maternité et le retrait des actes de naissance de tous les enfants ;
- la sensibilisation de la population sur la problématique des enfants placés ou trafiqués ;
- la sensibilisation des parents sur la scolarisation et le maintien de tous les enfants à l'école ;
- la sensibilisation des parents sur la prise en charge et l'insertion des enfants déscolarisés (apprentissage d'un métier) ;
- la dénonciation des abus sexuels et de toutes sortes de maltraitance à l'égard des enfants ;
- la dénonciation des cas d'enfants exposés au placement ou au trafic ;
- la dénonciation des cas de sorties suspectes ou frauduleuses d'enfants ;
- le suivi des enfants incérés ;
- la conscientisation de la jeunesse pour sa propre prise en charge ;
- etc.

Ces comités ont pour partenaires immédiats les Gendarmeries et la Brigade de Protection des Mineurs.

**Le Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative (MFPTRA) :** à travers la Direction Générale du Travail, ce ministère lutte contre l'exploitation du travail des mineurs. Il est en étroite collaboration avec le BIT et veille à la ratification des instruments normatifs de portée internationale et à la prise de textes réglementaires en faveur des enfants. Il a sous sa tutelle l'IPEC (International Program for Elimination of Child Labor) – Benin, cheville ouvrière de la lutte contre le travail et l'exploitation des enfants ;

**Le Ministère de le Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme (MJLDH) :** la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de l'Adolescence de ce ministère est chargée de veiller au respect et à la promotion des droits de l'enfant. Ce ministère a par ailleurs sous sa tutelle la Commission Nationale des Droits de l'Enfant. Cette commission coordonne les

activités départementales des droits de l'enfant mis sur pied par arrêté préfectoral en 2002 dans tous les départements de notre pays.

**Le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine (MAEIA) :** ce ministère est de plus en plus sollicité compte-tenu de l'ampleur du phénomène observé depuis 2001 avec le trafic des enfants vers les pays limitrophes.

**Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation (MISD) :** la Brigade de Protection des Mineurs et les Brigades de Gendarmerie sont sous l'autorité de ce ministère. Leur contribution étant primordiale dans l'éradication du phénomène, elles sont de plus en plus sollicitées pour intercepter et protéger les enfants victimes du trafic. En raison de la compétence nationale de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM), un intérêt particulier est porté à ses actions.

**La Brigade de Protection des Mineurs :** elle est l'un des organes jouant un rôle dans la lutte contre le trafic d'enfants. Créée en 1990, la BPM est implantée à Cotonou mais a une compétence nationale. Cette couverture territoriale se fait en collaboration avec les brigades de gendarmerie opérant dans les zones rurales. Le Numéro téléphonique vert gratuit (le 16) créé à cet effet permet aux citoyens de dénoncer les cas d'exploitations, de maltraitances et de trafic d'enfants dont ils sont témoins. En effet, la BPM est chargée de réprimer les crimes et les délits commis sur les mineurs et ceux commis par les mineurs. Elle dispose aujourd'hui d'une dizaine d'agents organisés en équipes alternantes chargées de :

- patrouiller à l'aéroport de Cotonou lors du décollage des vols en direction de la Côte-d'Ivoire et du Gabon ;
- surveiller les bateaux en partance pour les pays voisins ;
- faire des incursions régulières au niveau des frontières avec les pays voisins.

## **5.2. LA REPRESSION PAR LA SOCIETE CIVILE**

Les initiatives prises de part et d'autre par les Organisations Non Gouvernementales et les associations sont inestimables et ne pourront donc pas être abordées de façon exhaustive. Nous ferons cependant allusion à quelques unes intervenant dans le Zou, dont les actions sont assez visibles.

### **5.2.1. Action des ONG internationales**

**La Fondation Terre des Hommes (TdH) :** elle fait partie des ONG les plus actives en matière de protection et de respect des droits de l'enfant. Elle intervient au Bénin à travers deux grands projets relatifs, l'un à la santé maternelle et infantile, l'autre à la lutte contre l'exploitation, le trafic et / ou la maltraitance des enfants. Elle vise, à travers ce second projet composé d'un centre d'accueil (Centre Oasis) et d'une cellule de recherche et de développement, la prise en charge des enfants victimes ou à risque d'exploitation, du trafic et de maltraitance. Elle intervient dans 75 villages du Zou, du Borgou, de l'Alibori, de l'Atlantique et du Littoral.

En raison de ses compétences dans le domaine de la lutte contre le trafic, TdH est au centre de plusieurs autres projets notamment :

- Le Projet Education d'Abord (EFP) : piloté par Catholic Relief Services (CRS) en collaboration avec la Fondation Terre des hommes (TdH) et World Education (WE) ce projet, démarré en septembre 2003, a pour objectif d'augmenter l'accès et la participation des enfants victimes ou à haut risque de trafic à une éducation appropriée, qu'il s'agisse de l'école formelle, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle. 2000 enfants victimes et 8000 enfants à haut risque devraient bénéficier de ce projet d'ici à septembre 2011.
  
- Le film Anna Bazil et le Trafiquant (ABT) : sous l'initiative du MEPS associé à TdH, à Care International, à la Coopération Française, la Coopération Technique Belge, à Plan Bénin et à l'UNICEF, ce projet a pour but d'informer les écoliers, enseignants, parents,

notables et autorités des zones pourvoyeuses d'enfants, à travers la diffusion sur toute l'étendue du territoire national, d'un film de sensibilisation qui vise l'amélioration de la connaissance des causes et conséquences du trafic d'enfants.

- Le Projet Approche Intégrale de Lutte contre le Trafic d'enfants au Bénin (ALTEB) : ce projet dont l'objectif est de contribuer, avec les communautés concernées à la création et à la mise en œuvre d'un modèle alternatif d'éducation et de protection des enfants visant à réduire le trafic d'enfants dans 5 villages à haut risque des départements du Zou et de l'Atlantique. Démarré en juin 2003, ce projet s'est déjà traduit par la mise en place de 5 écoles maternelles et 5 écoles alternatives bien équipées, très fréquentées par les enfants non scolarisés ou déscolarisés des villages. La particularité des écoles alternatives consiste à offrir aux enfants de plus de 10 ans, non scolarisés en école formelle, la possibilité de bénéficier d'un enseignement adapté qui devrait leur permettre d'acquérir le niveau de Certificat d'Etudes Primaires en 4 ans de scolarité.

**L'ONG Bornfonden** : elle développe des programmes pour la promotion de la santé, de l'éducation en milieu rural et en particulier en faveur des filles. Elle intervient également dans la microfinance et couvre 13 communes du territoire national dont celles de Zakpota et d'Agbangnizoun dans le département du Zou.

**Le Projet Protection de l'Enfance** : en dehors de ses principales activités en direction des enfants de la rue (récupération, protection, suivi et formation), il intervient de façon très active dans l'accueil, la réintégration et la réinsertion des enfants victimes de trafic dans le département du Zou.

### **5.2.2. Action des ONG locales**

**Carrefour d'Ecoute et d'Orientation** : l'Archevêché de Cotonou a commencé au cours de ces dernières années à regrouper en un réseau les différentes initiatives relatives aux enfants en situation difficile et en particulier à la lutte contre le trafic des enfants pour provoquer des effets de synergie en faveur d'un programme intégré avec deux centres d'accueil dénommés

Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (CEO), le premier accueillant les garçons à Cotonou (Sainte Rita) et le second accueillant les filles à Abomey-Calavi. Les deux centres accueillent les enfants de 10 à 18 ans. Ils interviennent également dans la réintégration et la réinsertion des enfants victimes dans le département du Zou.

**Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM)** : elle développe des activités dans le domaine de l'éducation formelle des enfants et de la formation des parents d'élèves. Elle s'occupe aussi de la mise en place des caisses de crédit/épargne pour soutenir les femmes dans leurs activités économiques. Les actions de sensibilisation entreprises par ESAM relatives à la promotion des droits des enfants contribuent à faire disparaître la pratique du trafic des enfants. Les parents s'organisent pour le contrôle du mouvement des enfants.

**Comité de Secours aux Enfants (COSE)** : à travers son programme d'action de protection et de défense des intérêts des enfants ; il a dénoncé l'esclavage des enfants. Cette action est une mise en œuvre d'une décision du Conseil des Ministres du 15 mai 1996 qui recommande des poursuites judiciaires contre les responsables des atteintes aux droits des enfants. Les actions menées sont donc relatives à la lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants tout en offrant une information simplifiée sur leurs droits.

Au total, la société civile en générale et les ONG en particulier déploient beaucoup d'efforts sur le terrain en vue de réduire l'ampleur du phénomène. Mais, elles interviennent en rangs dispersés avec des approches diverses et variées qui ne tiennent souvent pas compte des réalités socioculturelles des bénéficiaires. Aussi, leurs actions sont-elles limitées dans le temps et dans l'espace. Seule, la mise en synergie des actions peut contribuer un temps soi peu à la réduction du trafic des enfants.

## **CHAPITRE 6 : FACTEURS DE LA PERSISTANCE DU TRAFIC DES ENFANTS A KASSA, ARRONDISSEMENT DE TOHOUE**

Les causes du trafic d'enfants sont multiples et diverses. Nous tenterons dans notre développement d'exposer les principales, c'est-à-dire celles qui poussent la plupart des enfants de gré ou de force vers ce mirage. Il est important de comprendre que chaque milieu comporte des facteurs particuliers ou des combinaisons de multiples facteurs qui lui sont spécifiques. Le village de Kassa ne fait pas exception à cette réalité.

### **6.1. FACTEURS POLITICO-ECONOMIQUES**

On pourra noter l'absence de politique sociale claire en matière de développement communautaire et l'environnement économique fortement marqué par l'amenuisement constant des revenus des activités des paysans, l'indifférence des autorités politico – administratives face au problème de trafic des enfants qui rendent plus vulnérables les parents et leurs enfants aux promesses des trafiquants.

#### **6.1.1. Facteurs politiques**

Beaucoup de défaillances sont à mettre au compte de l'Etat.

- En dehors de l'existence de plusieurs sentiers qui contournent les postes de contrôle, les enfants peuvent traverser les frontières sans aucune autorisation de leurs parents ou tuteurs. La douane, la gendarmerie et la police ne sont pas particulièrement averties du trafic d'enfants et des nombreuses **astuces** utilisées par les convoyeurs. Même en face des cas les plus suspects, elles laissent passer les trafiquants aussi bien que leurs victimes contre quelques intéressements pécuniaires.

- L'absence de législation spécifique sur le trafic d'enfants permet aussi aux acteurs d'agir sans être inquiétés. L'ignorance des parents des voies de recours judiciaires dont ils disposent.
- Les rares fois où, aussi bien les enfants que les trafiquants ont été appréhendés par la police, ils sont libérés quelques jours plus tard pour des motifs que nous ignorons. Et c'est le perpétuel recommencement.
- La méfiance qu'inspire le système judiciaire au Bénin et le refus des victimes de porter plainte en raison du lien familial souvent trop étroit entre l'enfant et son bourreau, sont autant de facteurs qui permettent aux trafiquants d'agir en toute impunité. Le régime dictatorial des années 70 qui obligeait les jeunes et les adolescents de Ouinhi à participer de façon permanente à des travaux d'intérêts publics sous l'autorité du Chef de district avec tous ses appareils de coercition serait également à l'origine d'une recrudescence de leurs départs vers le Nigéria.

### **6.2.2. Facteurs économiques**

- Le trafic d'enfants provient aussi d'une forte demande de main-d'œuvre docile et bon marché. Les trafiquants veulent tirer le maximum profit dans une situation de moindre risque. Les enfants sont les plus faciles à exploiter et à contrôler.
- L'enseignement public dit « gratuit » surtout pour les filles en milieu rural représente en général un très lourd investissement pour une famille pauvre qui doit doter sa progéniture en fournitures scolaires, uniformes et supporter la prise en charge des enseignants communautaires.
- Pendant la période de soudure, le paysan qui aurait besoin de cinq sacs d'engrais pour couvrir son champ s'en va prendre dix, voire quinze. Dans le même temps, le sac qu'il a acheté à crédit à neuf mille cinq cents (9500) FCFA, il le revend à cinq mille (5000) F CFA au comptant. Ce qui entraîne une chute du rendement agricole. Au moment de la commercialisation du coton,

certains ne reviennent à la maison qu'avec de maigres sommes qui n'arrivent pas à entretenir leur famille pour un mois.

➤ La proximité du Nigéria et son expansion économique, ont développé dans le village de Kassa comme dans plusieurs autres localités limitrophes, un commerce informel très rentable basé sur la contrebande.

## **6.2. FACTEURS SOCIOCULTURELS**

En dehors des causes politico-économiques, le trafic d'enfants a une justification fondée sur les legs liés à certains us et coutumes.

### **6.2.1. Facteurs sociaux**

➤ La polygamie est l'une des caractéristiques du village de Kassa dans l'arrondissement de Tohoué comme tant d'autres sur le territoire national. En effet, 93,11% des familles identifiées et auditionnées sont polygames. Elles n'ont aucune notion de planning familial ou du moins ne veulent pas en entendre parler. Les parents engendrent ainsi une progéniture nombreuse sans trop se soucier de leur prise en charge. Dans ce cas, ils sont prédisposés à se débarrasser d'un ou de plusieurs enfants en échange de dérisoires sommes.

➤ L'exode rural qui tient de la volonté d'émancipation des enfants villageois attirés par le mirage de la ville. Ils sont souvent influencés par leurs camarades revenus du Nigéria avec des objets tels que des vêtements, des postes radios et des vélos. Ils incitent leurs parents à les laisser tenter leur chance. Ces derniers, mus par le souci de voir leurs enfants réussir et quelque peu ignorant les risques, acceptent. Cette méconnaissance du phénomène constitue aussi un facteur qui vient en appoint au discours des intermédiaires qui font miroiter une fausse réalité aux parents et aux enfants.

➤ La dégradation du système scolaire, le manque d'infrastructure et de personnel, les débrayages répétés et continus observés ces dernières années font que les parents aussi bien que

les enfants ne font plus confiance à l'école. Ce qui entraîne un taux élevé de déperdition scolaire. Cette déscolarisation massive est source d'oisiveté chez de nombreux enfants. Les parents dont les activités sont au ralenti ont de moins en moins besoin d'eux. Alors, pour pallier l'ennui, l'oisiveté et réduire leurs charges, les parents estiment qu'il serait beaucoup plus rentable d'envoyer leurs enfants travailler au Nigéria. Après un séjour de deux ans, le parent sait à peu près ce que l'enfant va lui rapporter contrairement à l'école où apparemment, il n'a aucun bénéfice matériel immédiat. Cette perception que beaucoup de parents ont de l'école fait que certains enfants ne sont même pas scolarisés.

- L'analphabétisme des parents fait que la plupart ne reconnaissent aucune valeur à l'instruction formelle.
- Le mauvais comportement de certains enfants qui ne veulent ni aller à l'école ni aider les parents au champ et qui se livrent ainsi aux promenades inutiles ou vicieuses, prédispose les parents à se décharger d'eux.

### **6.2.2. Facteurs culturels**

- Les déplacements d'enfants que l'on déplore aujourd'hui ne constituent pas fondamentalement une révélation dans le fonctionnement des communautés rurales de Kassa dans l'arrondissement de Tohoué. La société béninoise est fortement marquée par la convoitise sociale. L'idée du "nul n'est prophète chez soi" en est une preuve. Une telle situation se mue en désir d'émigration chez plusieurs personnes : 61,7% des enfants non encore victimes manifestent fortement le désir de voyager et pourtant ils sont majoritairement conscients qu'ils ne seront pas mieux entretenus par leurs futurs maîtres: Les parents, eux, croient assurer la survie et un lendemain meilleur à leur descendance, victimes ce faisant de la peur de "convoitise sociale" qui débouche généralement sur une jalousie inter et intra familiale, et la sorcellerie.

- Les prescriptions du FA<sup>14</sup> à la naissance d'un nouveau né ou suite à une maladie ou à un autre événement le plus souvent malheureux, peuvent interdire à certains enfants de vivre sous un même toit que leurs géniteurs.
  
- Les cérémonies ruineuses sont aussi responsables de l'entretien de ce trafic. En effet, après la vente de sa production annuelle, au lieu de planifier ses dépenses et programmer la satisfaction de ses besoins sur une période donnée, le paysan préfère organiser le 25<sup>ème</sup> anniversaire du décès de son grand père ou épouser une septième femme.
  
- Le village de Kassa est caractérisé par une phallocratie très poussée. Les grandes décisions sont prises par le chef de famille ou de la collectivité qui parfois consulte d'autres hommes. Mais, jamais, les femmes et les enfants ne sont consultés même pour un choix les concernant directement. « *C'est la veille de mon départ que mon père a informé ma mère de sa décision de m'envoyer au Nigéria... Toute la nuit elle a pleuré mais le lendemain, elle avait tout apprêté suivant les instructions de mon père...* » (Victime, 29 ans, Paysan, Kassa).
  
- L'absence de loisir dans les villages est source d'oisiveté, mère de tous les vices. Moins il y a d'opportunités de distraction, plus la propension à la migration est grande.
  
- Enfin, la sorcellerie pousse les parents à placer leurs enfants en dehors de la sphère familiale, loin des regards malveillants.
  
- Le phénomène est culturel, mais il a été déformé avec la crise économique en 1986. En effet, une question se pose. S'agit-il d'emploi ou de ce que le jargon des démographes appelle *confiage* ? Une coutume fortement établie dans les cultures béninoises est de confier son enfant à un parent ou un ami pour qu'il l'élève. Il est donc important de distinguer si nous sommes dans ce cadre coutumier, quitte à indiquer des glissements ou des abus, ou si on peut vraiment parler d'un recrutement d'actifs économiques. Il est encore courant de mettre un enfant en tutelle chez un parent ou un ami. Il s'agit de ce qu'on peut considérer comme une adoption partielle, ou un

---

<sup>14</sup> Oracle en langue locale Fon du bas Bénin

accueil qui souligne la force du lien unissant deux familles, ou les membres d'une famille entre eux.

Le tuteur considère le pupille comme son enfant et le prend partiellement ou entièrement à sa charge pendant une période plus ou moins longue. Autrefois, cette prise en charge était totale et le tuteur veillait à initier l'enfant qui lui était ainsi confié, et à le circoncire quand c'était un garçon. L'enfant se plie aux mêmes règles et bénéficie des mêmes avantages que ceux du chef de ménage. Ainsi, quand un couple n'avait pas d'enfant, ou tout simplement pour manifester et visualiser les liens entre la famille d'accueil et celle de départ, des enfants pouvaient être déplacés d'une famille à l'autre. La solidité de ces liens garantissait un traitement de faveur à l'enfant.

## **CHAPITRE 7 : DISCUSSION**

A y réfléchir de près, on comprend en définitive que ce sont le travail précoce et forcé d'une part et les conditions dans lesquelles les enfants victimes vivent d'autre part qui font décrier la pratique en mettant en relief son caractère infrahumain.

### **7.1. PRIMAT DU CULTUREL SUR LE LEGISLATIF**

L'intériorisation d'une loi ne se fait pas du jour au lendemain. Il n'est pas exagéré de dire qu'en milieu rural, les normes sociales et culturelles l'emportent sur la législation officielle. Dans le village de Kassa, la situation se présente comme suit :

- 93,2% des enfants trafiqués sont des mineurs. Les enfants de 6 à 13 ans devraient être normalement à l'école. Mais s'ils se retrouvent dans ce circuit. Deux justifications possibles sont à avancer : soit ils sont déscolarisés ou n'ont jamais été élevés.
- 40,1% des victimes ont déclaré n'avoir jamais été à l'école et 52,3% ont affirmé qu'ils ont fait le cours primaire. Sur l'ensemble, seuls 7,5% d'entre elles ont eu la chance d'atteindre le cours secondaire. Bien que la scolarisation soit rendue obligatoire par la constitution béninoise, force est de constater que l'analphabétisme touche une grande partie de la couche juvénile. Si les enfants étaient maintenus dans le système scolaire, 59,9% auraient pu échapper à ce trafic.

Quelques informations ont été également recueillies sur les parents des enfants victimes notamment sur leurs conditions sociales.

- Les familles enquêtées sont pour la plupart de type polygamique 93,1%. Cette forte tendance à la polygamie observée dans le village de Kassa constitue un facteur favorisant le développement du trafic d'enfants.

- 62,1% des familles ont entre 10 et 15 enfants. Ce nombre d'enfants par famille constitue une trop lourde charge pour les parents. Envoyer au Nigéria par exemple est donc un soulagement à double titre. Non seulement, c'est une bouche de moins à nourrir, mais aussi et surtout cet enfant rapportera un peu d'argent à la famille au bout de quelques années. La quasi-totalité des parents ont des activités qui ne leur permettent pas de subvenir entièrement aux besoins de leurs familles. Les types d'activités montrent aussi que ce sont des parents « analphabètes ». *Des décisions d'envoyer un enfant au Nigéria relèvent des pères.*

La persistance de cette déviance négative malgré tant d'efforts déployés par les gouvernants et institutions nationales et internationales semble être liée à une erreur de diagnostic sur ce problème majeur.

## **7.2. TYPOLOGIE ET MODE OPERATOIRE**

Une typologie de la pratique a été tentée : le trafic-don caractérisé par l'absence de contre partie immédiate ; le trafic-gage dans lequel l'enfant est déposé comme une caution auprès du créancier de ses parents jusqu'à remboursement de la somme par eux due ; le trafic-ouvrier marqué par l'exploitation de l'enfant et de sa force de travail, exploitation doublée de l'escroquerie du fruit de son travail ; enfin, le trafic-vente caractérisé par l'achat pur et simple de l'enfant sans possibilité de retour.

Le caractère clandestin de l'organisation de la pratique qui touche généralement l'intimité profonde des familles et des personnes concernées facilite l'accès à des données qualitatives, les données quantitatives exigeant des démarches méthodologiques plus fines pour être fiables. Il est donc plus indiqué d'être moins affirmatif et de relativiser une telle typologie sans toutefois la contredire systématiquement.

Le mode de recrutement des enfants victimes du trafic se déroule de plusieurs manières :

- premièrement, comme dans toutes les autres localités, les trafiquants vont voir les parents et leur font des promesses pour les amener à se séparer de leurs enfants ;

- deuxièmement, le trafiquant s'entend directement avec les enfants à qui il fait des promesses et ces derniers quittent seuls leur village et vont rejoindre ce dernier quelque part ;
- troisièmement, les contacts se font entre les enfants déjà victimes du trafic et ceux qui ne le sont pas encore lors de fêtes annuelles qui ont lieu pendant le mois de décembre.

A cette occasion, les jeunes gens ayant déjà connu l'aventure reviennent au pays, se parent de leurs plus beaux atouts et sur la base de fausses motivations font croire à leurs frères restés au village qu'ils seront heureux dans les pays d'accueil où ils pourront s'acheter des vélos, des postes radio, des feuilles de tôle. Ces jeunes gens généralement à la solde des trafiquants aident ainsi ces derniers à recruter de nouvelles victimes. *« Pour contourner les actions que mène la police pour décourager le trafic, les trafiquants ont mis en place une autre stratégie de voyage : les colis des enfants sont mis dans les véhicules susceptibles de les faire voyager pendant que ces derniers marchent sur des kilomètres pour se faire embarquer loin des yeux vigilants des policiers »* (Mère d'enfant, 42 ans, Kassa).

En réalité, ils ne méconnaissent pas le danger qu'ils courent, ce qui les fait prendre des précautions très élaborées au point de contraindre tout chercheur sur la question à concevoir lui aussi un ensemble de stratégies à la hauteur de ces précautions. Partout, il a été très difficile de faire parler les gens sur la question, les complicités et les intérêts sont insoupçonnables.

### **7.3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE JURIDIQUE**

Dans les discours recueillis au cours de l'enquête, plusieurs thèmes abordés par nos informateurs leur permettent d'entretenir une confusion et de présenter cette exploitation sous un visage acceptable, soit par l'emploi d'un vocabulaire renvoyant à d'autres types de relations, notamment des relations familiales, soit par l'assimilation de la situation de ces enfants à d'autres types de rapports sociaux.

Cette exploitation commence donc dans la tranche d'âge de dix à douze ans, la définition de l'enfance adoptée dans l'enquête nous permettant de la scruter jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Parmi les thèmes ainsi identifiés, on peut citer les suivants : la mise en apprentissage, la

pauvreté, la promesse d'un travail futur, le salaire présenté comme une récompense ou un geste charitable, la faiblesse de la rétribution, la domestication des rapports de travail à travers un rapport paternaliste.

#### 7.4. IMPLICATIONS DU TRAFIC

Selon les informations reçues sur le terrain, la pratique du trafic des enfants comporte des avantages dont bénéficient tous les acteurs de la chaîne en général mais surtout les trafiquants et les familles d'accueil en particulier. En effet, ces derniers obtiennent des avantages aussi bien matériels que financiers de la pratique et s'enrichissent ainsi grâce au travail effectué par les enfants : 66% des trafiquants ont déclaré gagner des biens matériels et financiers en exerçant cette activité.

Les enfants quant à eux n'obtiennent généralement aucun avantage direct de la pratique. Mais dans le village de Kassa, les parents ont affirmé que le fait que leurs enfants aient voyagé, constituait un honneur pour les parents et pour les enfants eux-mêmes. Toutefois, il importe de noter que la grande majorité des acteurs interviewés sur le terrain préfèrent ne pas se prononcer sur cette question trop sensible.

Dans la réalité<sup>15</sup>, il existe des enfants en détresse qu'un « bienfaiteur » a bien voulu « aider », une sorte de bon samaritain derrière lequel se profilent le paternalisme et le rapport de protection qui cachent l'exploitation. Ce bienfaiteur peut être un parent, une connaissance de la famille ou alors un intermédiaire du patron qui dissimule mal son identité en préférant se présenter comme une connaissance bienveillante du patron.

Des enfants sont aussi enrôlés dans les circuits de trafic par leurs **copains d'enfance**, eux-mêmes déjà en situation de trafic. Face à la détérioration des conditions de vie offertes par les parents et l'attraction que la ville exerce sur les ruraux, certains enfants initient leur propre déplacement. Une fois en ville, ils sont placés par leurs amis d'enfance avec qui ils avaient

---

<sup>15</sup> Les enquêtes au Bénin ont révélé que la quasi totalité des enfants pour la première fois candidats au départ, mais dont l'aventure a été arrêtée par la Brigade de Protection des Mineurs, ont fini par trouver la bonne porte de sortie pour partir.

dûment pris contact. Ces amis proposent alors leurs services, soit à leurs employeurs, soit à un familier qu'ils fréquentent depuis leur arrivée en ville. Les infortunés sont présentés à ces éventuels employeurs comme des individus en quête d'une situation d'emploi.

De tout ce qui précède, il ressort que les visages du trafic des enfants sont multiples. L'entrée dans les circuits de trafic se fait de plusieurs façons. Malgré cette complexité du phénomène, l'on peut se faire une idée de l'enfant trafiqué. Il s'agit très souvent d'un enfant précocement séparé de ses parents par une tierce personne pour diverses raisons. Nous l'avons vu, cette séparation est activement négociée par les parents qui reçoivent de l'argent quand ce ne sont pas des promesses de diverses natures que le futur employeur est supposé réaliser. Il est significatif que cet enfant garde fréquemment le contact avec sa famille. L'enfant trafiqué est aussi celui que l'on place auprès d'un employeur après l'avoir ainsi déplacé.

Le développement des villes et de la scolarisation a donné un nouveau visage au phénomène. Quand les liens sont très forts entre les membres du ménage de départ et celui d'accueil de l'enfant, la prise en charge est totale dans sa nouvelle famille. Quand ils sont plus lâches, elle est plus souvent partielle, se résumant parfois au toit et à la table, les frais scolaires, de transport et de santé étant attendus de sa famille nucléaire. Il peut arriver qu'un pareil enfant soit plus sollicité pour les travaux ménagers par exemple. Ceci est cependant ressenti comme un abus et ne remet pas en question son statut par rapport aux enfants du chef de ménage.

## CONCLUSION

L'incidence du trafic des enfants au Bénin en général dans le village de Kassa (Ouinhi) en particulier est préoccupante. Ce travail a démontré l'étendue de sa prévalence et la complexité de ses aspects. Les dispositions juridiques Internationales et nationales en vigueur pour réprimer le phénomène semblent n'avoir aucun effet sur sa propension. Le trafic des enfants est un véritable fléau qu'il faut combattre avec tous les moyens en s'appuyant sur le respect des droits humains et en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Son éradication ou tout au moins sa réduction nécessite des informations fiables et continues sur son ampleur et sa nature.

La pauvreté de la population rurale induite par une absence de politique de développement social à la base, les motivations sociologiques et les contraintes culturelles sont aussi de puissants facteurs de pression environnementale.

Nous pouvons aisément déduire de notre étude que ces enfants viennent d'une société phallocrate. Les femmes et les enfants sont très peu consultés pour la prise de certaines décisions même si celles – ci les concernent. Les cas où les mères sont auteurs de la décision d'envoyer leurs enfants au Nigéria ont montré qu'elles étaient des veuves ou des divorcées ayant les enfants à leur seule et unique charge.

Il ressort de cette investigation que les opportunités d'investissement que le tissu économique offre, le coût de la main-d'œuvre infantile et l'absence d'une véritable politique de protection des enfants contre les réseaux de trafic peuvent éclairer certains aspects de la pratique du trafic des enfants. Il est également important de souligner que tous les enfants rencontrés au cours de notre enquête proviennent du monde rural. Même s'il est difficile de donner une idée précise de la situation des enfants ruraux, on peut faire l'hypothèse que la situation du milieu rural, à bien des égards, est presque la même partout en Afrique subsaharienne. Par rapport à la ville, il s'agit d'une situation de précarité extrême.

Quand on interroge l'histoire des migrations, on se rend compte que cette situation n'est pas une exception béninoise. L'aspiration à l'amélioration du niveau de vie, la pression des

besoins nouveaux, le manque de terres et une production insuffisante poussent les jeunes à partir et à utiliser la ville comme espace complémentaire à leur économie. Cette migration concerne majoritairement les jeunes : « Dès l'âge de douze ans, seuls ou accompagnés d'un proche, les enfants descendent en ville, où ils se livrent à toute une série de petits métiers. » Cette observation montre que, dans les zones frappées par les phénomènes migratoires, les jeunes peuvent être mis au travail très tôt, et être séparés de leur famille.

## BIBLIOGRAPHIE

- AHO (G.) et AI** 1997 *Manuel d'analyse de la pauvreté: Applications au Bénin*, Cotonou, Université National du Bénin et PNUD/Québec, Université Laval.
- CMPR** 2001 *Rapport sur l'état de l'Economie Nationale développements récents et perspectives à moyen, 250 pages.*
- CNDLP** 2001 *Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin (2002-2004), Avant-projet, Volume 1, 50 pages.*
- CNRHP,** 1994 *Situation démographique, politique et programmes de population au Bénin*, CENAP/Agonkanmey, 97 pages.
- COUAO-ZOTTI Abel L.A.& Alli** 1997 *Amélioration des conditions de vie des populations vulnérables*, MPREPRE, 74 pages.
- FOURN (E) ZINSOU (C)** 1987 *Implications ou impacts des politiques de réformes (PAS) sur les femmes et les jeunes*, UNSTB, 20 pages.
- GRELL (P.) et WERY (A.)** 1993 *Héros obscurs de la précarité: des sans-travail se racontent, des sociologues analysent*, L'Harmattan, Paris.
- JEUDA :** 2004 *Série de documents édités par l'ONG ENDA Tiers Monde – Jeunesse Action, qui rassemble des expériences, capitalisations et des études conduites dans les différentes villes d'Afrique en appui aux actions et à la réflexion menées avec les EJT, les enfants en situation difficile, les ADQ, les mamans travailleuses, etc.*
- LEMOIGNE (J.L.)** 1999 *Les épistémologies constructivistes*, PUF, collection « Que-sais-je ? », Paris.
- MCCAGPD/ PNUD** 2001 *Bénin, 2025 Alafia*, Cotonou.
- MDR/PNUD** 1996 *Profil de la pauvreté rurale et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux ; 77 pages.*
- MFPSS** 2000 *Rapport d'atelier, échange entre ONG et les comités de lutte contre le placement et le trafic transfrontalier des enfants ; Porto-Novo, Septembre 2000.*
- MEN** 1993 *Synthèse des recherches sur la population au Bénin 1986-1993-INE (Ex CCB Gbégamey)*, 270 pages

- MPRE** 1996 *Rapport social 1996*, 309 pages
- MPRE** 1994 *Dynamique de la population, Tome 2 SICOR/Bénin*, 159 pages
- MPRE** 1994 *Ménages et conditions d'habitation. ; Habitat au Bénin, Tome 4 – SICOR/Bénin*, 155 pages
- MPRE** 1994 *Répartition spatiale migration et structure par sexe et âge SICOR/Bénin*, 186 pages
- MPRE** 1994 *Synthèse des résultats d'analyse – SICOR/Bénin*, 61 pages
- MPRE** 1994 *Caractéristiques socioculturelles et économiques ; Tome 3 –SICOR/Bénin –* 106 pages
- MPRE** 1993 *Résultats définitifs (principaux tableaux) ; Volume SICOR/Bénin*, 250 pages
- MPRE** 1994 *Projections démographiques 1992-2027-Tome 1 –SICOR/Bénin-* 177 pages
- MSP/IUED/DDC** 2001 *Des centres de santé au Bénin : Réhabilitations et constructions – CNPMS/Porto-Novo ;* 27 pages
- OMS** 1998 *Forum mondial de la santé, Revue internationale de développement sanitaire, volume 19, n° 1, Genève.*
- PNUD** 1990 *Bilan et perspectives à court et à moyen des termes de l'économie nationale, 2<sup>e</sup> Edition, Porto-Novo* 208 pages
- PNUD** 1997 *Rapport sur le développement humain au Bénin – Imprimerie Tundé, Cotonou –*132 pages
- PNUD** 1999 *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne (Kankwenda M. et al), Economica, Paris.*
- PNUD** 1996 *Rapport mondial sur le développement humain, JOUVE, 18,Rue St-Denis, 75001 Paris France –* 251 pages
- TINGBE-AZALOU (A)** 1987 *Le nom individuel chez le Adja-Fon du Bénin (une sociologie de l'anthroponyme), Thèse de doctorat d'anthropologie sociale et sociologie comparée, Université Paris V - René Descartes*
- TINKPON (F)** 1999 *Exploitation économique des enfants au Bénin. Mémoire DEA/UAC.*
- UNB** 1996 *Les études béninoises de la population – SICOR/Bénin – Ouvrage en 6 volumes*
- UNICEF-** 1990 *Les enfants en circonstances difficiles du Bénin, une étude préliminaire,*

**UNESCO-MTAS**                      Cotonou, novembre 1990

**UNICEF**                      1990 *Les enfants et le développement pendant les années 90*, 265 pages

**UNICEF**                      1996 *Enfants et femmes, avenir du Bénin*, 205 pages

# **ANNEXES**

**QUESTIONNAIRE N°1  
(A L'ENDROIT DES PARENTS)**

Date de l'enquête : ____/____/____/ (jj/mm/aa)
Département : .....
Commune : .....
Arrondissement: .....
N° d'ordre de l'enquêt(e) :.....

**A – IDENTIFICATION**

1- Nom :	2- Sexe : M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>	3- Age :	4- Village/ Quartier	5- Profession:
6- Etat matrimonial: a- monogame <input type="checkbox"/> ; b- polygame <input type="checkbox"/> ; c- veuf(ve): <input type="checkbox"/> Autre : (préciser)..... <input type="checkbox"/>				
7. Religion : a- chrétien <input type="checkbox"/> ; b- musulman <input type="checkbox"/> ; c- animiste: <input type="checkbox"/> ; Autre : (préciser)..... <input type="checkbox"/>				
8. Niveau d'instruction : a- aucun <input type="checkbox"/> ; b- alphabétisé <input type="checkbox"/> ; c- primaire ne sachant pas lire: <input type="checkbox"/> ; d- primaire sachant lire <input type="checkbox"/> e- Secondaire <input type="checkbox"/> ; f- supérieur <input type="checkbox"/> .				
9. Parent d'enfant victime de trafic : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, depuis quand ?.....				

**B – INFORMATIONS SUR LA FAMILLE**

1- Taille

Combien d'enfants de 5 à 18 ans ?..... dont.....filles et ..... garçons

Combien de personnes vivent dans votre ménage ? .....ascendants ; ..... descendants ; ..... conjoints; .....collatéraux ; ..... Autres (préciser).....

2- Scolarisation des enfants

- Combien de vos enfants vont à l'école primaire?..... dont .....filles et ..garçons
- Ils sont en quelles classes ?

Classe	Nombre de filles	Nombre de garçons	Total
CI			
CP			
CE1			
CE2			
CM1			
CM2			

- Y a-t-il des abandons ? Si oui, combien de filles..... ; de garçons.....

Pourquoi ?.....

- Combien vont au collège et au lycée ?.....dont .....filles et .....garçons
- Ils sont en quelles classes ?

- Avez-vous déjà une fois envoyé votre enfant à l'étranger ? Si oui, où?

Classe	Nombre de filles	Nombre de garçons	Total
Sixième			
Cinquième			
Quatrième			
Troisième			
Seconde			
Première			
Terminale			

- Y a-t-il eu des abandons ? Si oui, combien de filles ...; de garçons.....  
Pourquoi ? .....

### C – VOTRE APPRECIATION DU TRAFIC D'ENFANTS

- 1- Avez-vous toujours été concerné par le trafic des enfants? Oui  Non   
Pourquoi ?.....
  - 2- Les programmes de lutte contre le trafic d'enfants ont-ils changé votre opinion sur le trafic des enfants ? Oui  Non   
Si oui en quoi ?.....
  - 3- Comment avez-vous accueilli les programmes de lutte contre le trafic d'enfants?  
Avec: soulagement  ; b- indifférence  ; c- autre :   
Expliquez : .....
  - 4- Cela a-t-il apporté un ou des changements dans votre famille ?  
Si oui, le ou lesquels ?.....
  - 5- Qu'avez-vous fait de ces changements ?  
.....
- Si non, pourquoi ?  
.....

### D- PERSPECTIVES

- 1- Points forts du trafic d'enfants.  
.....  
.....
- 2- Points à améliorer  
.....  
.....

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE SOUTIEN !

**QUESTIONNAIRE N°2  
(A L'ENDROIT DES ENFANTS)**

Date de l'enquête : ____/____/____/ (jj/mm/aa)	Nom de l'enquêteur :.....
Département : .....	Commune : .....
Etablissement scolaire : .....	N° d'ordre de l'enquêté(e) : .....

**A – IDENTIFICATION**

1. Nom : .....	2. Age : ..... ans (au 31 / 12 / 08)
3. Classe : .....	4. Domicile : .....
5. Distance en Km entre l'école et la maison :.....	

**B – INFORMATIONS SUR LA SCOLARITE**

1. Statut : Nouvelle : <input type="checkbox"/> Redoublant : <input type="checkbox"/>	2. Age en début de cycle :.....
3. Classes redoublées : <input checked="" type="checkbox"/> au primaire :..... <input checked="" type="checkbox"/> au collège : .....	4. Fréquentation scolaire <input checked="" type="checkbox"/> médiocre <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> acceptable <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> satisfaisante <input type="checkbox"/>
5. Moyenne générale : <input checked="" type="checkbox"/> au premier semestre : /20 ; <input checked="" type="checkbox"/> au second semestre : /20.	

**C – INFORMATIONS SUR LA FAMILLE**

1. Type de famille : <input checked="" type="checkbox"/> monogame <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> polygame <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> monoparentale <input type="checkbox"/>	2. Situation du père : <input checked="" type="checkbox"/> vivant : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> profession : .....
3. Situation de la mère <input checked="" type="checkbox"/> Vivante : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Profession : .....	4. Nombre de : <input checked="" type="checkbox"/> frères : .....dont.....sont scolarisés <input checked="" type="checkbox"/> sœurs : .....dont ..... sont scolarisés
5. Rang par rapport : <input checked="" type="checkbox"/> au père :..... <input checked="" type="checkbox"/> à la mère :.....	6. Personne s'occupant de l'enfant : <input checked="" type="checkbox"/> père et mère : <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> père : <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> mère : <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> tuteurs : <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser : <input type="checkbox"/>
7. Equipement 7.1. a- cheval <input type="checkbox"/> b- vélo <input type="checkbox"/> c- moto <input type="checkbox"/> d- voiture <input type="checkbox"/> 7.2. a- radio <input type="checkbox"/> b- télévision <input type="checkbox"/> c- vidéo <input type="checkbox"/>	8. Logement 8.1 . Nombre de chambre dans la maison/case : 8.2 . Nombre de chambre à coucher : .....

<p>7.3 a- réchaud <input type="checkbox"/> b- cuisinière <input type="checkbox"/> c- foyer <input type="checkbox"/></p>	<p>8.3 . Murs en : a- terre <input type="checkbox"/> b- bois ou bambou <input type="checkbox"/> c- briques de ciment <input type="checkbox"/> d- autre.....<input type="checkbox"/></p> <p>8.4 . Toit en : a- paille <input type="checkbox"/> b- tôle <input type="checkbox"/> c- autre....<input type="checkbox"/></p> <p>8.5 . Latrine : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>8.6 . Cuisine : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>8.7 Lieu d'études :.....</p>
<p>9. Sources de revenus</p> <p>9.1. Agriculture : a- verger <input type="checkbox"/> ; b- cultures vivrières <input type="checkbox"/> ; c- coton <input type="checkbox"/> ; d- autre.....<input type="checkbox"/>.</p> <p>9.2. Elevage : a- volaille <input type="checkbox"/> ; b- moutons/cabris <input type="checkbox"/> ; c- bœufs <input type="checkbox"/> ; d- autre.....<input type="checkbox"/>.</p> <p>9.3. Autres.....</p> <p>...</p>	
<p>10. Alimentation</p> <p>10.1. Nombre de repas par jour : .....</p> <p>10.2. Petit déjeuner à : a- la maison <input type="checkbox"/> b- l'école <input type="checkbox"/></p> <p>10.3. Déjeuner à : a- la maison <input type="checkbox"/> b- l'école <input type="checkbox"/></p> <p>10.4. Nature/composition :</p> <p>✓ Petit déjeuner : .....</p> <p>✓ Déjeuner : .....</p> <p>✓ Diner. : .....</p>	

## D – PERCEPTIONS DE L'ENFANT

✓ Dis :

a. ce que tu penses être dans cinq ans :

.....

.....

b. le(s) rôles que tu comptes jouer plus tard dans la société :

.....

.....

c. si tes idées et perceptions sur l'avenir ont évolué depuis quelques années ?

Oui

Non

Je ne sais pas .

Si oui :

- depuis quand ou à partir de quel événement ont-elles évolué?..... ;

- en quoi elles ont évolué ?

.....

- pourquoi elles ont évolué ?

.....

MERCI INFINIMENT DE NOUS AVOIR FOURNI TOUTES CES INFORMATIONS !

**QUESTIONNAIRE N°3  
(A L'ENDROIT DES AUTORITES COMMUNALES)**

Date de l'enquête : ____/____/____/ (jj/mm/aa)	Nom de l'enquêteur : .....
Département:	Commune:
Arrondissement :	Village :
Fonction :	N° d'ordre de l'enquêté(e) :

**A – IDENTIFICATION**

1- Nom:	2- Sexe : M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>
3- Age : ...ans	4- Ancienneté générale : ..ans
5- Ancienneté au poste : ..... ans	
6- Religion : a- Chrétien : <input type="checkbox"/> b- Musulman : <input type="checkbox"/> c- Animiste: <input type="checkbox"/> Autre : (préciser) <input type="checkbox"/>	
7- Situation matrimoniale : a-Marié(e) <input type="checkbox"/> ; b- Divorcé(e) <input type="checkbox"/> ; c-Veuf (ve) <input type="checkbox"/> ; d- Célibataire <input type="checkbox"/>	
8- Résidence habituelle :	
9- Profession :	

**B- - QUELLE POSITION SUR L'EDUCATION DES ENFANTS**

1- Quelle est votre opinion sur l'éducation des enfants ?

a- Indispensable  b- utile  c- inutile  d- nuisible

Autre  : .....

.....

Pourquoi ? .....

.....

**D- PERSPECTIVES**

1- Points forts des actions de lutte contre le trafic des enfants

.....

.....

.....

2- Points à améliorer

.....

.....

.....

.....

**MERCI INFINIMENT POUR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE SOUTIEN !**

# TABLE DES MATIERES

DEDICACE .....	2
REMERCIEMENTS .....	3
SOMMAIRE .....	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	6
LISTE DES TABLEAUX .....	8
LISTE DES FIGURES .....	9
RÉSUMÉ.....	10
SUMMARY.....	13
INTRODUCTION.....	15
PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE ET PRATIQUE DE LA RECHERCHE.....	17
CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE .....	18
1.1. HYPOTHESES.....	18
1.2. POSTULATS.....	18
1.3. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE .....	19
1.3.2. Objectifs spécifiques.....	19
1.4. MOTIVATIONS .....	19
1.5. FINALITE DE LA RECHERCHE.....	20
1.6. QUESTIONNEMENT DE DEPART .....	20
1.7. LE PROBLEME .....	21
1.8. DELIMITATION DU CADRE DE LA RECHERCHE.....	22
1.9. ÉPISTEMOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	24
CHAPITRE 2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	27

<b>2.1. REVUE DE LA LITTERATURE .....</b>	<b>27</b>
<b>2.2. CLARIFICATION DE CONCEPTS .....</b>	<b>29</b>
<b>2.3. DESCRIPTION DU PHENOMENE DU TRAFIC D'ENFANTS .....</b>	<b>31</b>
<b>2.4. STRATEGIES DES ACTEURS ET ORGANISATION EN RESEAUX .....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE 3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>35</b>
<b>3.1. LA METHODE EMPIRIQUE.....</b>	<b>35</b>
3.1.1. Objectifs de l'enquête .....	35
3.1.2. Cadre de l'enquête et identification de la population .....	35
3.1.3. Echantillonnage et outils de collecte des données .....	36
3.1.3.1. Echantillonnage.....	36
3.1.3.2. Centre d'intérêt du questionnaire .....	36
3.1.3.3. Technique de dépouillement et de traitement.....	37
<b>3.2. APPROCHES THEORIQUES RETENUES.....</b>	<b>37</b>
3.2.1. Choix théorique lie au problème de réticence des parents.....	37
3.2.2. Choix théorique lie au problème du trafic d'enfants .....	37
3.2.3. Choix théorique lie au problème du trafic persistant des enfants.....	38
3.2.4. Choix théorique lie a l'absence de collaboration entre acteurs .....	38
<b>3.3. REALISATION DES ENQUETES .....</b>	<b>39</b>
3.3.1. Pré-enquête .....	39
3.3.2. Réalisation de l'enquête .....	39
<b>3.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES.....</b>	<b>40</b>
<b>3.5. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES .....</b>	<b>43</b>
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE LA RECHERCHE .....	44
<b>CHAPITRE 4 : MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS DANS LE VILLAGE DE KASSA, ARRONDISSEMENT DE TOHOUE.....</b>	<b>45</b>
<b>4.1. TYPOLOGIES DU TRAFIC D'ENFANTS .....</b>	<b>45</b>

4.1.1. Le trafic professionnel .....	45
4.1.2. Le trafic interne .....	46
4.1.3. Le trafic par arrangement .....	46
4.1.4. Le trafic saisonnier .....	47
<b>4.2. MODE OPERATOIRE ET MANIFESTATIONS DU TRAFIC DES ENFANTS.....</b>	<b>48</b>
<b>CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES ACTEURS ET DES INTERVENTIONS .....</b>	<b>52</b>
<b>5.1. ACTIONS DES MINISTERES.....</b>	<b>52</b>
<b>5.2. LA REPRESSION PAR LA SOCIETE CIVILE .....</b>	<b>55</b>
<b>5.2.1. Action des ONG internationales .....</b>	<b>55</b>
5.2.2. Action des ONG locales.....	56
<b>CHAPITRE 6 : FACTEURS DE LA PERSISTANCE DU TRAFIC DES ENFANTS A KASSA, ARRONDISSEMENT DE TOHOUE.....</b>	<b>58</b>
<b>6.1. FACTEURS POLITICO-ECONOMIQUES .....</b>	<b>58</b>
6.1.1. Facteurs politiques .....	58
6.2.2. Facteurs économiques.....	59
<b>6.2. FACTEURS SOCIOCULTURELS .....</b>	<b>60</b>
6.2.1. Facteurs sociaux.....	60
6.2.2. Facteurs culturels .....	61
<b>CHAPITRE 7 : DISCUSSION .....</b>	<b>64</b>
<b>7.1. PRIMAT DU CULTUREL SUR LE LEGISLATIF.....</b>	<b>64</b>
<b>7.2. TYPOLOGIE ET MODE OPERATOIRE.....</b>	<b>65</b>
<b>7.3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....</b>	<b>66</b>
<b>7.4. IMPLICATIONS DU TRAFIC .....</b>	<b>67</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>71</b>
ANNEXES .....	74

**TABLE DES MATIERES .....80**